

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Edi- to



Le rapport d'activité est l'occasion de rendre compte de l'activité annuelle de la Communauté de communes des Vosges du sud sur son territoire. C'est donc avec plaisir que je vous invite à le découvrir.

Cette présente publication dresse un bilan synthétique des actions conduites auprès de la population, vous pourrez donc mesurer toute la diversité des services proposés dans chaque domaine de compétences gérées par la CCVS.

2021 restera toutefois une année délicate en raison de la crise sanitaire et a nécessité une adaptation permanente de nos services. Je remercie les Vice-présidents, les conseillers communautaires et les agents de la communauté de communes, dont l'engagement permet de vous apporter des services publics de qualité.

Bonne lecture !

Jean-Luc ANDERHUEBER,

*Président de la Communauté de communes
des Vosges du sud*

Elue en charge de la communication : Nathalie CASTELEIN
Création graphique : service communication CCVS
Crédits photos : CCVS

Imprimé par nos soins
Réalisation septembre 2022

TABLE des MATIÈRES

IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD	3
FINANCES	7
ASSAINISSEMENT	9
Assainissement collectif.....	9
Assainissement non-collectif	10
PETITE ENFANCE	11
ENFANCE-JEUNESSE	17
Le Pôle Enfance : accueil et animation pour les enfants âgés de 3 à 12 ans	17
Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes : Open E3	19
Le cas particulier de Giromagny.....	22
SCOLAIRE	23
CULTURE	25
La médiathèque intercommunale.....	25
La forge-musée	27
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	29
LA GESTION DES DECHETS	34
TOURISME	36
Convention avec Belfort Tourisme	36
La Ceinture fortifiée	37
Opération grand site (OGS).....	38
AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	39
URBANISME ET DROIT DES SOLS	42
LES MOYENS GENERAUX	44
Finances – comptabilité – paies	44
Personnel	44
Instances paritaires	45
Volet social	45



IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DES VOSGES DU SUD

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE

La Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) est née de la volonté législative, le 1^{er} janvier 2017, en application du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté dans le prolongement de la loi n°2015-951 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Elle constitue la fusion des communautés de communes de la haute Savoureuse et du pays sous-vosgien qui s'étaient toutes deux formées en décembre 2014.

La CCVS constitue un ensemble de 15 578 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2021) située au nord de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Delle-Héricourt de 310 000 habitants dont le Pôle métropolitain nord-Franche-Comté assure la représentation institutionnelle.

Elle représente l'un des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Territoire de Belfort et correspond à une aire géographique de 175,10 km² au nord du département.

Commune	Population fusion	EPCI FP	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Anjoutey	635	CCPSV	589	22	611
Auxelles-Bas	490	CCHS	453	13	466
Auxelles-Haut	304	CCHS	286	7	293
Bourg-sous-Châtelet	115	CCPSV	123	2	125
Chaux	1 094	CCHS	1 164	32	1 196
Etueffont	1 471	CCPSV	1 430	51	1 481
Felon	246	CCPSV	239	5	244
Giromagny	3 141	CCHS	2 929	80	3 009
Grosagny	561	CCPSV	521	10	531
Lachapelle-sous-Chaux	709	CCHS	746	26	772
Lachapelle-sous-Rougemont	597	CCPSV	580	6	586
Lamadeleine-Val-des-Anges	36	CCPSV	43	2	45
Lepuix	1 109	CCHS	1 156	21	1 177
Leval	245	CCPSV	242	1	243
Petitefontaine	192	CCPSV	189	5	194
Petitmagny	280	CCPSV	314	6	320
Riervescemont	109	CCPSV	95	2	97
Romagny-sous-Rougemont	201	CCPSV	221	6	227
Rougegoutte	1 025	CCHS	966	25	991
Rougemont-le-Château	1 420	CCPSV	1 497	65	1 562
Saint-Germain-le-Châtelet	626	CCPSV	643	23	666
Vescemont	752	CCHS	719	23	742

Population légale en 2019 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022

Renouvelé à la suite des élections municipales de 2020, le bureau communal
suivantes :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE

Berser
Levrault

Nom	Fonction	
Jean-Luc ANDERHUEBER	Président	
Eric PARROT	1 ^{er} Vice-président en charge de l'assainissement, des services techniques et des bâtiments	
Christian CODDET	2 ^e Vice-président en charge de la mutualisation des moyens	
Didier VALLVERDU	3 ^e Vice-président en charge des finances et de la vie associative	
Alain FESSLER	4 ^e Vice-président en charge de la culture	
Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE	5 ^e Vice-présidente en charge des affaires scolaires et périscolaires	
Jean-Pierre BRINGARD	6 ^e Vice-président en charge du tourisme, de l'Opération Grand Site et du marché de terroir	
Christian CANAL	7 ^e Vice-président en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat	
Jacky CHIPAUX	8 ^e Vice-président en charge des politiques environnementales, de la GEMAPI et des ordures ménagères	
Liliane BROS-ZELLER	9 ^e Vice-présidente en charge de la petite enfance et service familles	
Nathalie CASTELEIN	10 ^e Vice-présidente en charge de la communication	

Les conseillers communautaires sont au nombre de 42 :

Nom	Prénom	Commune
Bringard	Jean-Pierre	Anjoutey
Doyen	Arnaud	
Grosclaude	Jonathan	Auxelles-Bas
Lacreuse	Philippe	
Ziegler	Arnaud	Auxelles-Haut
Mammar	Fatima	
Nawrot	Armand	Bourg-sous-Châtelet
Bouazi	Audrey	
Chipaux	Jacky	Chaux
Lesou	Chantal	
Fessler	Alain	Etuefont
Fendeleur	Angélique	
Begue	Rémy	Felon
Marlot	Serge	
Cailleau	Marie	Giomagny
Coddet	Christian	
Bros-Zeller	Liliane	Giomagny
Salort	Jean-Louis	
Willemain	Elisabeth	Giomagny
Demouge	Patrick	
Aerens	Marina	Giomagny
Didier	Charlène	
Leguillon	Maurice	Grosmagny
Oternaud	Eric	
Peureux-Demangelle	Anne-Sophie	Lachapelle-sous-Chaux
Couvreux	Rachel	
Parrot	Eric	Lachapelle-sous-Rougemont
Conilh-Noblat	Céline	
Bazin*	Olivier	Lamadeleine-Val-des-Anges
Dedeurwaeder*	Gérard	
Travers	Gérard	Lepuix
Chassignet	Marie-José	
Jacquey	Marc	Leval
Iltis	Denis	
Affholder	Luc	Petitefontaine
Decrind	Nathalie	
Hotz	Eric	Petitmagny
Foltzer	Blandine	
Canal	Fabien	Riervescemont
Kueny	Yannick	

Hugard	Jean-Marie	Romagny-sous-Rougemont
Martinez	Jean	
Miclo	Guy	Rougegoutte
Perrez	Patrick	
Vallverdu	Didier	
Castelein	Nathalie	Rougemont-le-Château
Miesch	Patrick	
Anderhueber	Jean-Luc	Saint-Germain-le-Châtelet
Oriat-Belot	Valérie	
Canal	Christian	Vescemont
Party	Claude	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 
 ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE

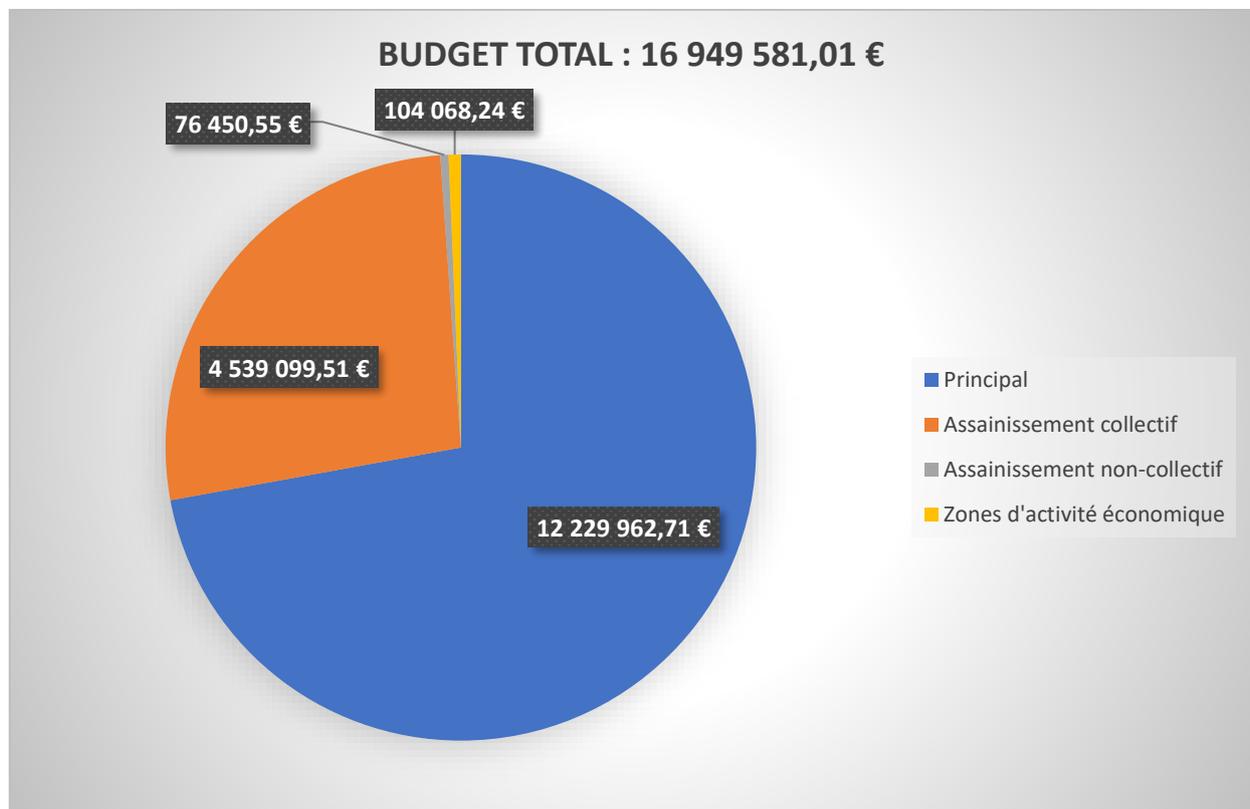
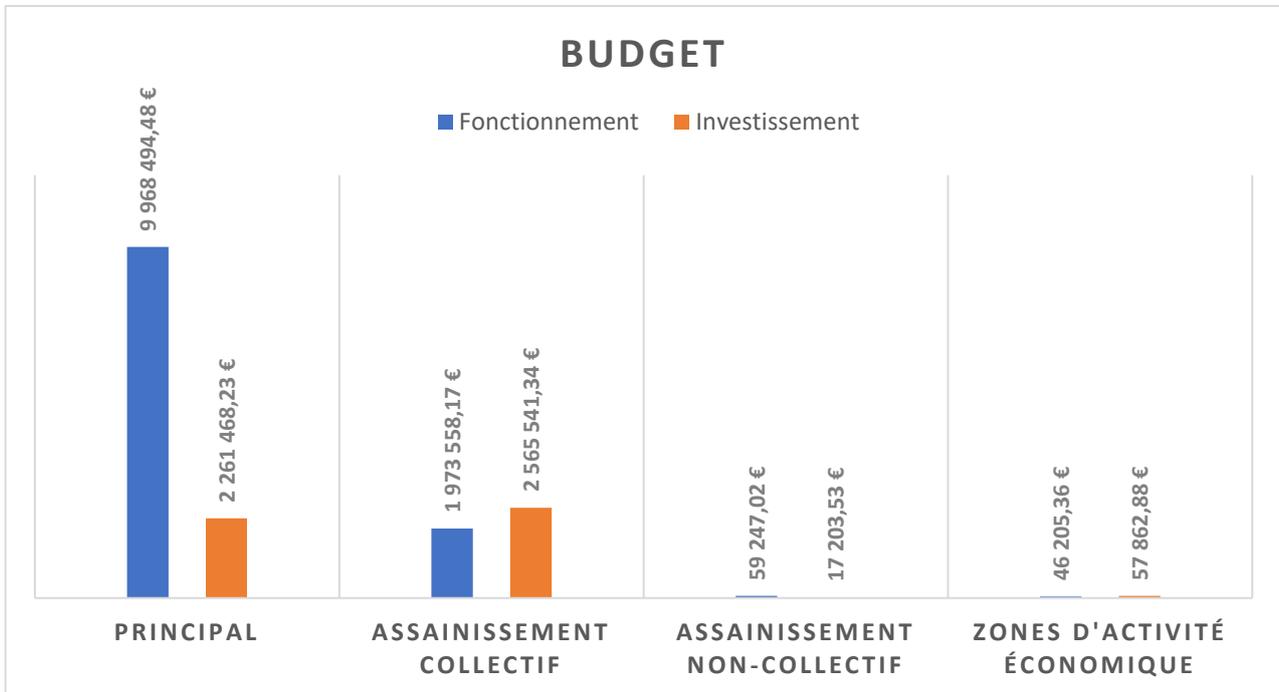
**Nouveaux conseillers communautaires intervenus au cours de l'année 2021 en qualité de titulaire ou suppléant.*

Résumé chiffré de la vie institutionnelle de la communauté de communes en 2021 :

- 7 conseils communautaires
- 8 bureaux
- 150 délibérations
- 89 décisions prises par le Président et 5 décisions prises par le bureau, sur délégation de l'assemblée



Présentation abrégée (dépenses)



2021	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Capacité d'autofinancement brute	la dette au 31/12	désendettement
Budget général	8 936 240,89 €	9 715 064,07 €	778 823,18 €	5 498 236,08 €	7,06 année(s)
Budget AC	1 152 619,96 €	1 889 028,52 €	736 408,56 €	7 127 498,28 €	9,68 année(s)
Budget ANC	59 032,52 €	79 685,79 €	20 653,27 €	0,00 €	0,00 année(s)
Budget ZAE	24 411,36 €	41 701,35 €	17 289,99 €	0,00 €	0,00 année(s)
Total	10 172 304,73 €	11 725 479,73 €	1 553 175,00 €	12 625 734,36	8,13 année(s)

Eléments de lecture des données financières :

- Capacité d'autofinancement brute : elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.
- Capacité de désendettement : il s'agit d'un indicateur de solvabilité qui indique le nombre d'années qui seraient nécessaires à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'ensemble de ses ressources disponibles. Il est admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



Assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif assure, en régie, la collecte et le traitement des eaux usées, avant rejet dans la rivière.

La situation actuelle au regard de l'assainissement permet de distinguer trois secteurs indépendants :

- L'agglomération d'assainissement de Giromagny, composée d'une station d'épuration à boues activées de 9 400 EH, traitant les effluents de Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Auxelles-Haut et Auxelles-Bas.
- L'agglomération d'assainissement d'Anjoutey, composée d'une station d'épuration à boues activées de 4 670 EH, traitant les effluents d'Etueffont, Anjoutey, Saint-Germain-le-Châtelet et d'une partie de Petitmagny.
- L'agglomération d'assainissement de Rougemont-le-Château, composée d'une station d'épuration à boues activées de 3 000 EH, traitant les effluents de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemont.



Assainissement non-collectif

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE

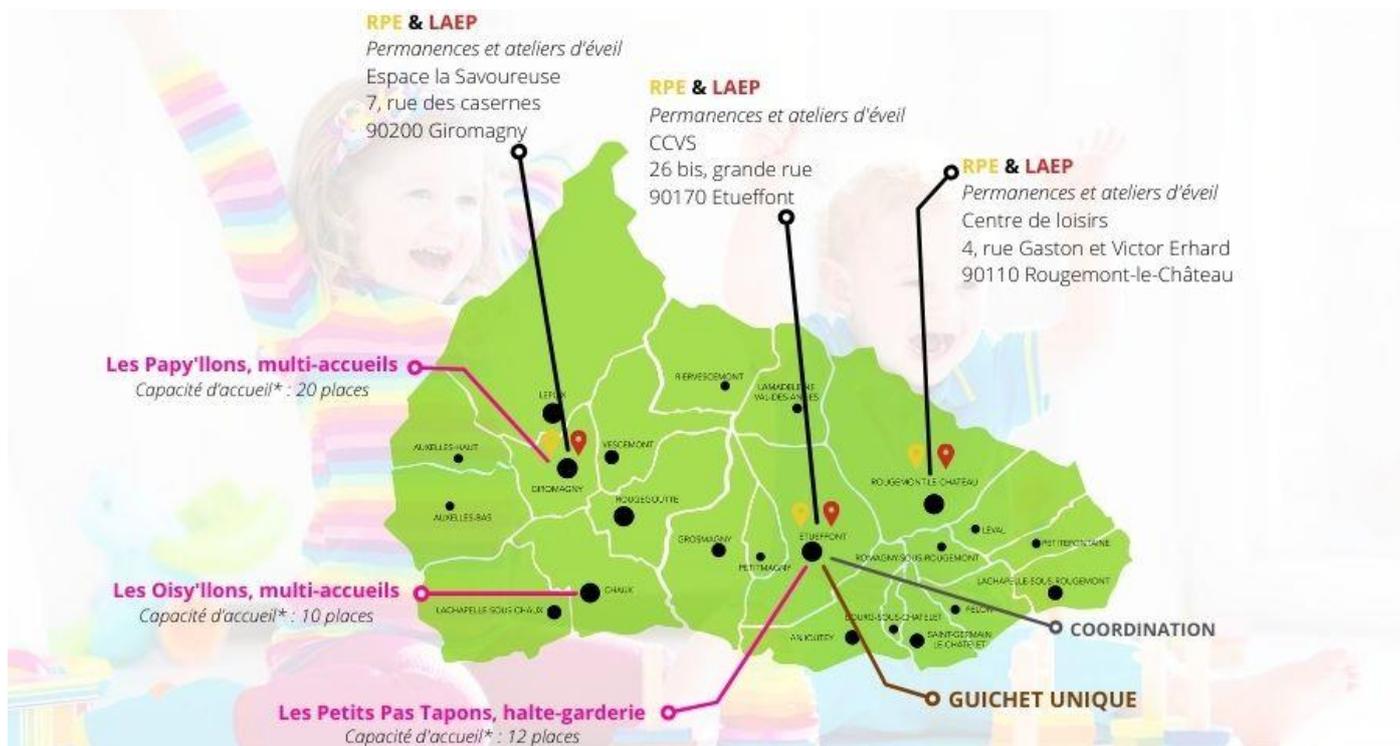
Rôle et missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif,
- Conseiller les particuliers sur les démarches à suivre pour entreprendre, réhabiliter ou entretenir leur dispositif d'assainissement, constituant le contrôle de conception,
- Contrôler les travaux et les règles de mise en œuvre des dispositifs neufs, constituant le contrôle d'exécution,
- Réaliser un contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
- Suivi administratif, technique et financier de l'ensemble des dossiers se rapportant à l'assainissement non collectif.

Rapport d'activités

Selon la législation, les services assainissement collectif et assainissement non collectif rédigent un rapport d'activité annuel qui leur est dédié.

Voir annexes.



La politique éducative de la communauté de communes répond, entre autres, à l'un des objectifs attendus par notre partenaire et financeur la Caisse d'Allocation Familiale du Territoire de Belfort. En effet cette année est marquée par une augmentation des demandes d'accueil dites « d'urgence ». Ces accueils correspondent à un besoin de garde immédiat de la part des parents pour leur(s) enfant(s), en structure collective. Les parents n'ayant pas d'autre alternative s'ils doivent reprendre une activité professionnelle de façon soudaine, faire face à l'absence de leur assistante maternelle, assurer une mission d'intérim, etc., l'enfant est accueilli sans période d'adaptation dans l'un des trois multi-accueils et ceci pour une période de 15 jours. Ce délai permet ainsi aux familles de trouver une nouvelle solution quant à l'organisation de leur vie familiale.

En parallèle, le contexte inédit de la crise sanitaire, que nous connaissons encore au cours de l'année 2021 avec des conséquences sur le fonctionnement des structures et dispositifs petite enfance, a rendu encore plus prégnant le besoin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de garde des familles. Pour cela le pôle petite enfance a su faire preuve d'adaptabilité, de réactivité, en repensant l'accueil des enfants et les pratiques professionnelles à partir des différents guides émanant du Ministère de la Santé et des Solidarités qui précisaient les orientations sanitaires à mettre en place dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les dispositifs petite enfance.

Cette année encore, les professionnels du pôle petite enfance ont donc dû continuer à réadapter l'accueil des enfants et de leurs parents. Diverses mesures prophylactiques comme le port de matériel de protection (surblouses, masques, gants ...), des mesures d'entretien et d'hygiène renforcées, des pratiques professionnelles repensées ont contribué à maintenir un accueil sécurisé et adapté aux besoins de garde des usagers.



La Caisse d'Allocation Familiale a continué à accompagner la collectivité en attribuant une aide financière à hauteur de 27€ par jour lorsqu'un enfant malade ou « cas contact » ne pouvait fréquenter son multi-accueil.

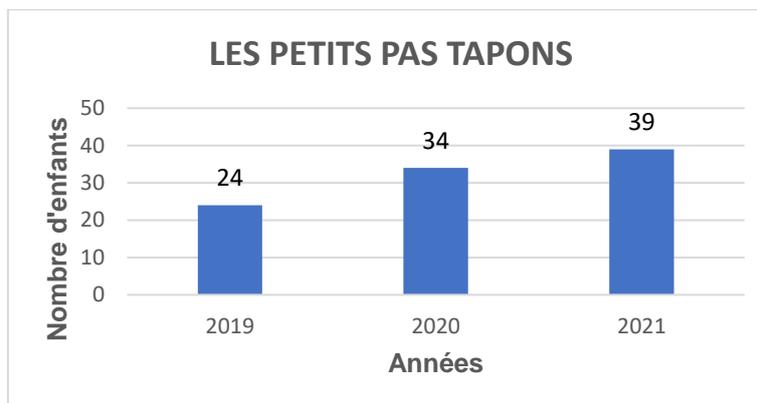
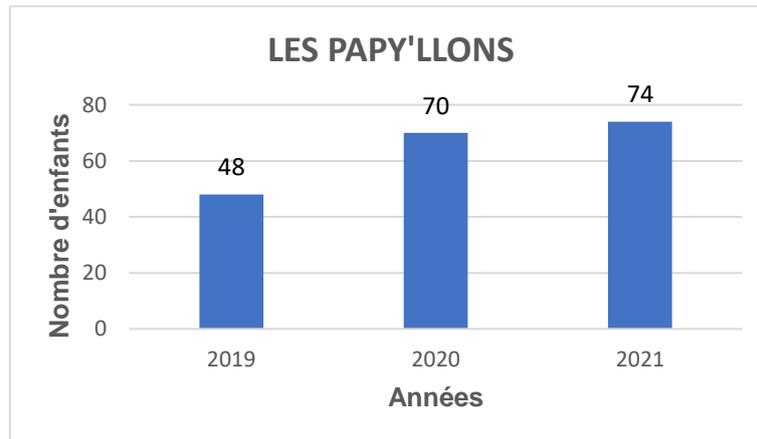
Durant cette année aucun multi-accueil n'a connu de période de fermeture.

Le service aux familles

La fréquentation dans les structures

L'année est marquée par une augmentation importante du nombre d'enfants inscrits au multi-accueil les Oisy'llons à Chauvigny et reste plus sensible pour les deux autres sites comme le traduisent les graphiques ci-après. Cette augmentation dans les trois structures s'explique par la volonté exprimée par les parents que leur enfant fréquente une structure collective plutôt que de bénéficier d'un accueil individuel.

Source AIGA-logiciel iNOE 2021

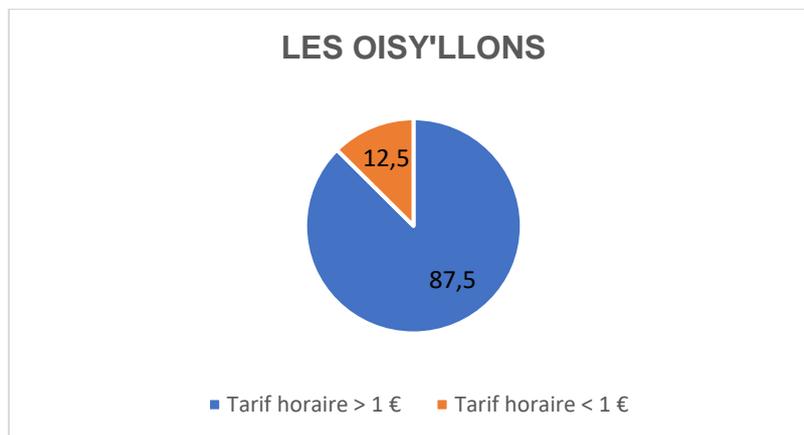
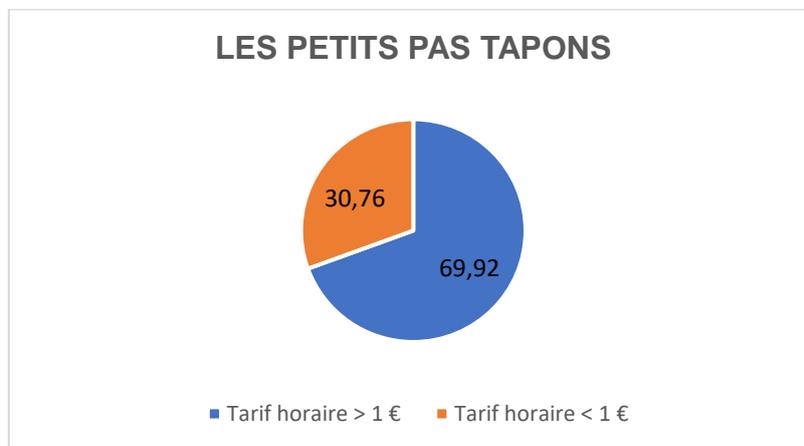
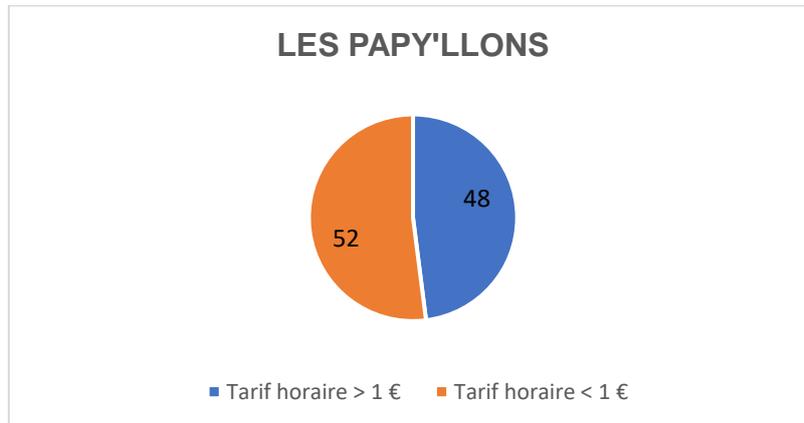


Ces chiffres correspondent au nombre d'enfants ayant fréquentés une structure pendant au moins un jour dans l'année, tous types de contrats confondus.

La tarification horaire

La tarification horaire atteste d'une proportion importante de familles pour qui le tarif horaire est inférieur à 1 euro au multi-accueil Les Papy'llons à Giromagny (20 familles). Ce constat fait écho à l'augmentation du nombre de familles monoparentales dans ce secteur (+23,5% entre 2013 et 2019).

Source AIGA-logiciel iNOE 2021



Les activités :

Chaque jour, les professionnels s'attachent à valoriser le potentiel des jeunes enfants dans le respect de leur individualité. Les équipes sont amenées à mettre en place des activités conformes au projet éducatif en cours et propres à chaque site. Les événements pédagogiques ont été réadaptés pour tenir compte de la réglementation sanitaire tout en suivant les évolutions éducatives.

Cette année nous avons pu organiser :

- La réunion de rentrée destinée à faire connaître les structures et dispositifs. Comme les années passées, notre prestataire en matière de restauration est venu expliquer l'acheminement, le déroulement et la confection des repas.
- L'accueil de stagiaires dont le cursus scolaire s'inscrit avec les métiers de la petite enfance. Ces accueils permettent la transmission de savoir-faire et savoir-être, et interrogent également les pratiques professionnelles lors de l'accueil de ces étudiants.
- La fête des multi-accueils : cet évènement bi annuel n'a pu se dérouler qu'une seule fois au début de l'été et le rassemblement des trois EAJE n'a pu se tenir, chaque multi-accueil a fêté cette manifestation au sein de son propre site.
- L'ouverture du « p'tit resto » au multi-accueil les Papy'llons : chaque mardi, pendant le temps du repas, un groupe des 2-3 ans est accueilli au « p'tit resto », afin de travailler sur l'autonomie. Les enfants en petit nombre, se retrouvent dans une ambiance calme et sécurisante au sein d'un espace convivial digne d'un restaurant pour partager un moment privilégié avec une professionnelle et travailler sur la motricité fine. Les enfants sont invités à dresser la table, servir leurs camarades, desservir... et donner leur appréciation sur le menu.
- Début septembre, chaque structure était dotée d'une petite bibliothèque proposant aux familles d'emprunter gratuitement un livre pour leurs enfants ou pour approfondir leurs connaissances sur une thématique en lien avec la petite enfance. Cette mise à disposition de livres s'inscrit dans une volonté de sensibiliser dès le plus jeune âge l'enfant à la lecture, mais aussi de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales.
- Développer l'ensemble des sens du jeune enfant est une mission des professionnels. Lors de la semaine du goût qui se déroule chaque année au mois d'octobre, les équipes ont proposé des activités éducatives, comme la création de parcours sensoriels, d'ateliers cuisine, d'éducation aux couleurs... La création de petits livrets composés de recettes originales, et remis aux familles a permis à chacune de reproduire à la maison quelques compositions.
- L'hygiène bucco-dentaire : La crise sanitaire avait retardé la généralisation sur les trois sites de l'apprentissage de l'hygiène bucco-dentaire chez l'enfant. Depuis le début d'année, chaque enfant, à partir de 18 mois, se brosse les dents après le repas de midi. Le pôle petite enfance contribue ainsi à un enjeu majeur de santé mondiale en développant cette pratique.

Le relais d'assistant maternel (RAM)

Le 1^{er} janvier 2021, le nombre d'assistants maternels agréés dans l'EPCI était de 99, dont 85 en activités. Pour rappel, en 2020, la communauté de communes recensait 107 assistants maternels agréés, toutefois seules 95 exerçaient leur profession.

Cette diminution peut s'expliquer par la crise sanitaire qui a perduré tout au long de l'année 2020, cette période ayant demandé aux assistants maternels une forte réadaptation de leurs pratiques professionnelles.

Néanmoins, ce constat ne peut être attribué à cette seule cause. En effet, les chiffres nationaux démontrent que le nombre de demandes d'agrément est en constante diminution au plan national ces quatre dernières années.

Malgré la mise en place d'une jauge d'accueil lors des ateliers d'éveil, ces derniers ont connu une fréquentation constante puisque les trois permanences étaient complètes et la mise en place d'un roulement a dû être instauré afin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes de participation.

Lors de cette année particulière, le principal motif de demandes de rendez-vous, tant pour les parents employeurs que pour les assistants maternels, concernait l'accompagnement administratif du contrat de travail.

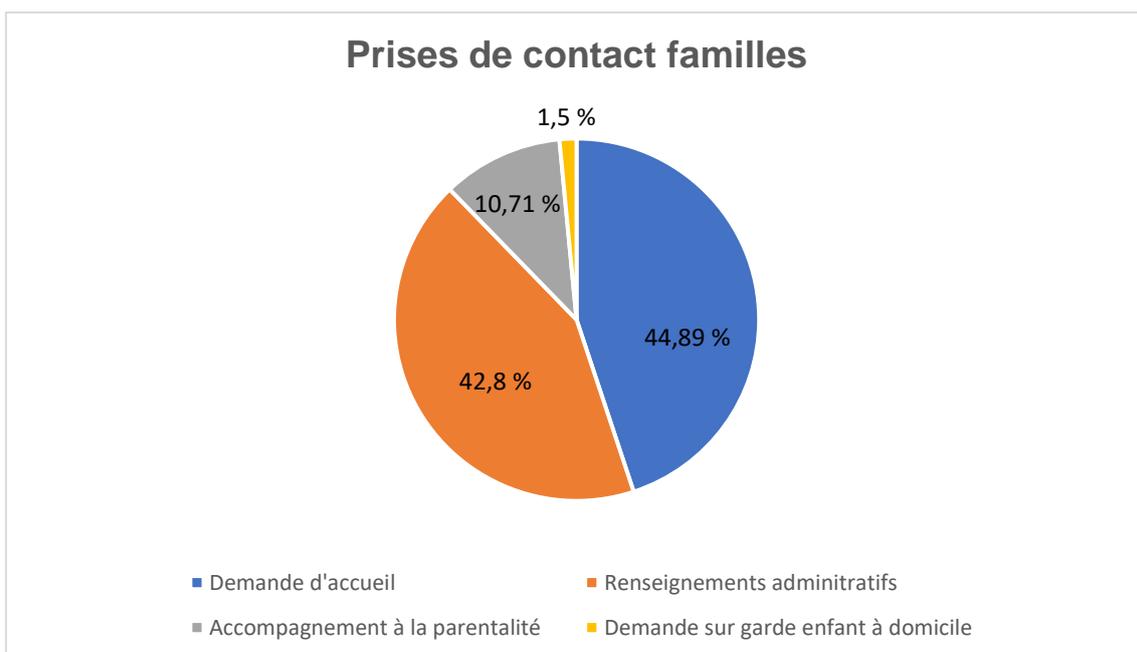
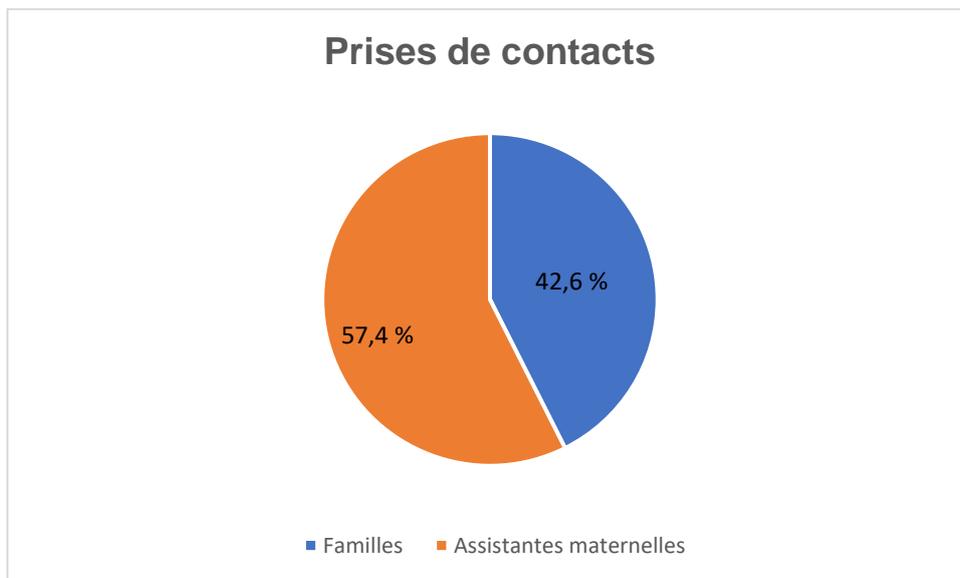
Le guichet unique

Depuis sa création en 2019, ce dispositif connaît une hausse constante de fréquentation. L'observatoire du guichet unique, grâce à des outils de suivi, a permis de dresser différents constats au cours de l'année 2021. Ces tableaux de suivi permettent de connaître :

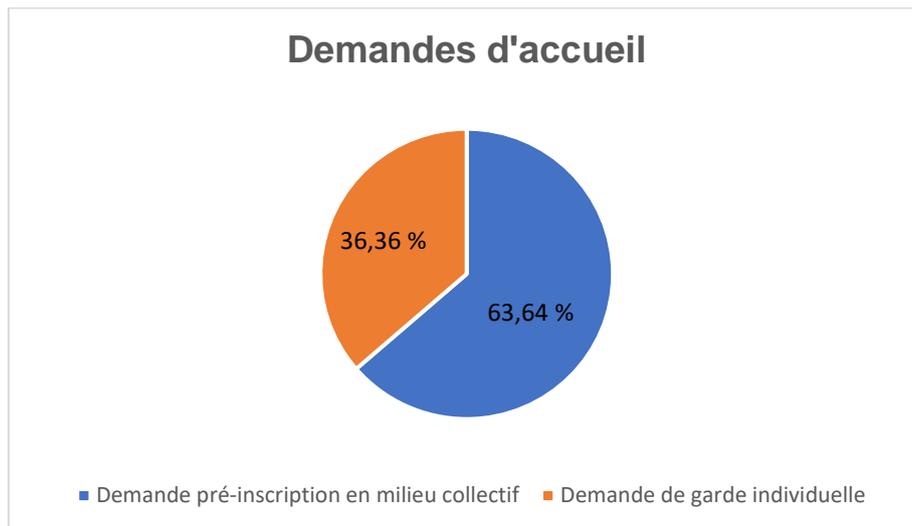
- Le nombre de prises de contact de la part des familles et des assistants maternels
- Leur motif
- Le mode d'accueil recherché

196 prises de contacts de la part des familles ont été comptabilisées dont 88 correspondaient à une demande d'accueil, 84 à des renseignements d'ordre administratif et législatif en tant que parent-employeur, 21 à des accompagnements à la parentalité et 3 à des demandes sur la garde d'enfant à domicile.

Source : tableaux de suivi guichet unique CCVS - 2021



Dont pour les demandes d'accueil :



- 56 demandes concernent une pré-inscription en milieu collectif.
- 32 demandes concernent une demande de garde individuelle.
- 264 prises de contact émanent des assistantes maternelles pour des renseignements sur les contrats de travail, des interrogations sur leur convention collective....

Cette fréquentation témoigne de la reconnaissance que cette entité par les familles en recherche d'un mode de garde et par les assistants maternels qui souhaitent un accompagnement lors de leur activité.

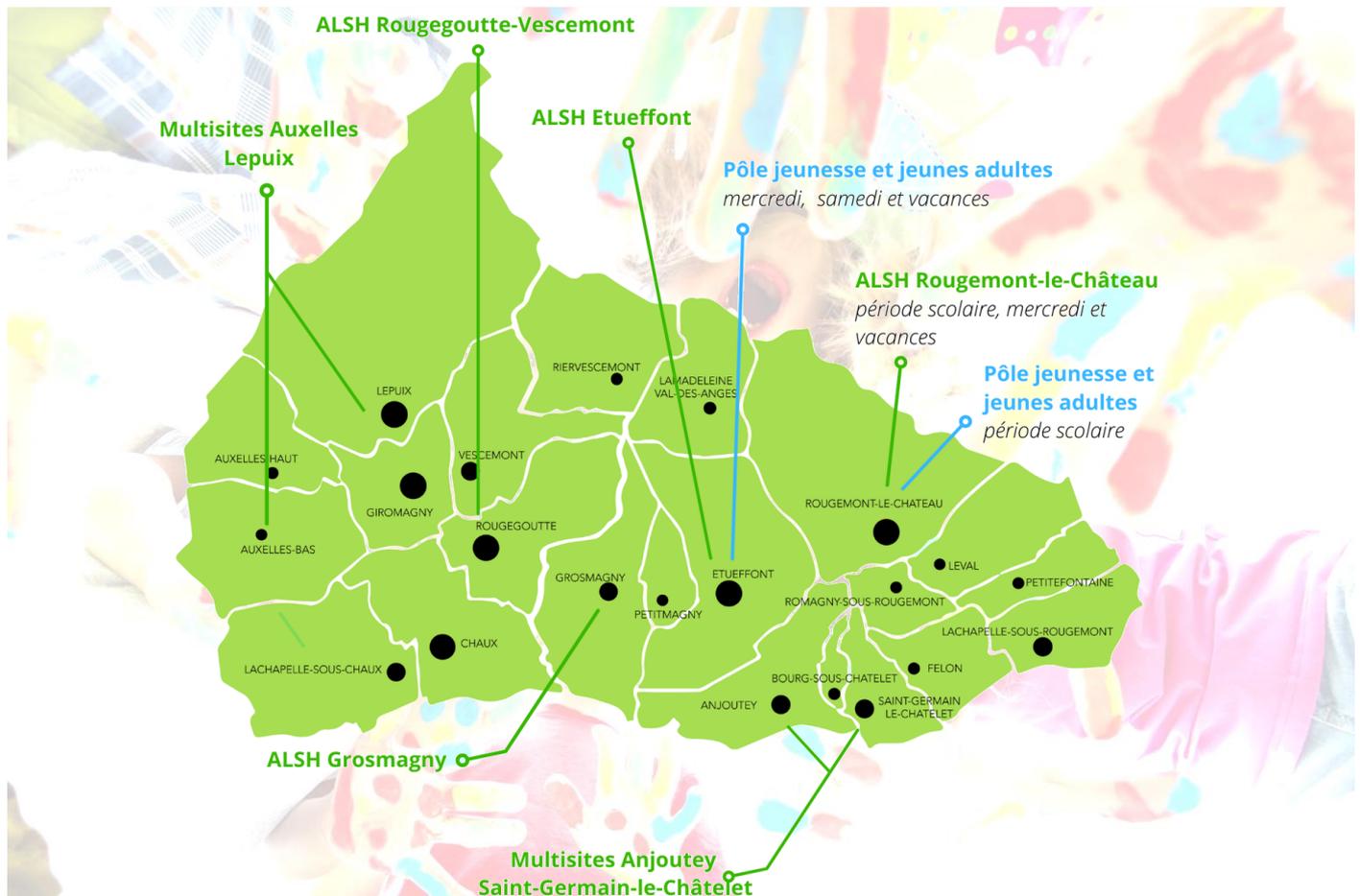
Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

La prestation de service que propose le pôle petite enfance va plus loin que l'accueil de l'enfant. En complément de trois temps de permanences hebdomadaires, le LAEP a organisé deux séances d'animation, afin d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales durant cette période complexe.

En partenariat avec la référente famille du Centre socioculturel la haute-Savoireuse, nous avons proposé un après-midi parentalité sur la thématique de « l'estime de soi et du schéma corporel de la Maman ». Cette manifestation plébiscitée par les familles sera reconduite l'année prochaine. Nous avons enregistré la participation de 39 adultes et 48 enfants.

Une autre action en lien avec le pôle mère enfant de l'hôpital Nord Franche-Comté a permis d'animer des temps forts (conférence, exposition ...) lors de la semaine mondiale de l'allaitement.

La fréquentation des permanences est stable à Etueffont et Rougemont-Le-Château et nous notons une progression sur à Giromagny. En 2021, 36 familles ont suivi régulièrement les séances du LAEP.



Le pôle enfance-jeunesse se doit de répondre aux besoins des enfants et des jeunes dans le respect des valeurs humaines, de la laïcité et du vivre ensemble. Les équipes s'engagent à mettre en œuvre un projet éducatif et pédagogique à travers les activités du quotidien. Il s'agit d'utiliser ces temps pour transmettre les valeurs qui leur permettront :

- De grandir et de s'épanouir en tant qu'individu au sein de la collectivité.
- De les inciter à porter leur regard et leur attention sur le monde qui les entoure pour découvrir, comprendre, apprécier, décider et agir.

Tout comme en 2020, la crise sanitaire a engendré un fonctionnement caractérisé par de nombreuses contraintes évoluant de manière plus ou moins précise au fil des mois. Les animateurs ont continué à s'adapter aux différents protocoles, afin de respecter les règles sanitaires tout en assurant un accueil de qualité et le plus convivial possible.

Le Pôle Enfance : accueil et animation pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

Accueils périscolaires

Le pôle enfance est constitué de six accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dont trois multisites (Saint-Germain-le-Châtelet / Anjoutey ; Auxelles-Bas et Haut / Lepuix ; Grosmagny / Petitmagny).

Le pôle enfance est ouvert durant la période scolaire.

Les volumes d'accueil ont été en moyenne chaque jour, de 340 enfants durant la période scolaire pendant le temps périscolaire.

Le périscolaire du midi

Le temps du repas est pensé comme un temps éducatif durant lequel les animateurs sont attentifs à chaque enfant. Ils vérifient que chacun d'entre eux déjeune de façon équilibrée, tout en partageant un moment convivial avec eux. Le moment du repas correspond aussi à un temps de pause, de coupure, permettant à l'enfant de se détendre. Afin de conclure le temps de midi de façon ludique et récréative un temps « d'animette » peut être proposé aux enfants.

Le périscolaire du soir

L'accueil est structuré autour du goûter et d'animations adaptées aux capacités de concentration des enfants qui sont dans un rythme de fin de journée ; ils ont la possibilité de choisir de participer ou non à une activité. Par ailleurs, les enfants doivent aussi pouvoir jouer de manière autonome à l'aide de jeux symboliques comme les dinettes, les jeux de constructions, les déguisements. Un espace est proposé pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs s'ils le souhaitent.

Accueil extrascolaire

Mercredis

Un centre de loisirs sans hébergement situé à Rougemont-le-Château fonctionne tous les mercredis durant la période scolaire et accueille en moyenne 30 enfants chaque mercredi.

Ce temps est pensé comme une coupure dans la semaine. Les journées sont construites afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants de chaque tranche d'âge. Le cœur de la journée reste l'activité. Elle prend de nombreuses formes, mais toutes s'articulent autour de temps d'échanges, de repos, de restauration et d'autonomie.

Vacances scolaires

Le centre de Rougemont-le-Château est le lieu d'accueil extrascolaire durant toutes les vacances (sauf fermeture lors des vacances de fin d'année et les trois premières semaines d'août). Sa fréquentation s'établit en moyenne à 50 enfants chaque jour.

Détails des fréquentations

Nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des sites périscolaires : **630 enfants**

<i>Volume heures annuelles</i>	(-) de 6 ans	(+) de 6 ans	Total
Matin	2,922	7,373	10,295
Midi	18,790	46,763	65,553
Soir	8,192	16,309	24,501
Total	29,904	70,445	100,349 heures
Mercredi	1,984	4,631	6,615
Vacances scolaires	5,443	9,380	14,883
Total	7,427	14,011	21,438 heures

Du fait de la crise sanitaire, il est difficile d'établir une analyse comparative de fréquentation par rapport à 2020 et il convient de mentionner que la règle exceptionnelle établie par la CAF sur la déclaration globale des heures d'accueil a permis, tout comme en 2019, de réduire l'impact de la baisse de la prestation de service distribuée par la CAF.

Organisation des ressources humaines

Le service enfance comprend :

- 6 directeurs de structure formés ou en cours de formation BAFD ou BPJEPS.
- Environ 30 animateurs répartis sur l'ensemble des sites.
- 8 agents de service.

Un directeur secondé pour un temps non-complet par une ex-directrice de structure assure l'organisation et le suivi du pôle.

Les objectifs 2021 du Pôle enfance

Le cœur de mission

- Elaborer un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la communauté de communes dont on peut rappeler les valeurs essentielles : le respect, le vivre-ensemble, l'autonomie.
- Concevoir un programme d'activités adapté et diversifié pour chaque structure, en rapport avec le projet pédagogique tous en respectant les différents protocoles en vigueur.
- Mettre en place des temps d'échanges internes communs à l'ensemble des animateurs, afin d'harmoniser les pratiques.
- Maintenir un accueil de qualité pour les enfants et leurs parents, afin de répondre au mieux à leurs besoins.
- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap et à besoins éducatifs particuliers, en développant des partenariats avec des intervenants et des structures spécialisées.

Le développement des compétences

- Poursuivre la formation des agents (BAFA, BAFD, formations spécifiques) dans le cadre d'une organisation des ressources humaines visant à :
 - Seconder les directeurs, par un animateur qualifié.
 - Former tous les animateurs en vue de l'obtention du BAFA.
- Réflexion autour des lieux d'accueil et de leurs aménagements.
- Habilitation des lieux d'accueil :
 - Objectif réalisé : le multisite Auxelles-Bas et Haut / Lepuix a été habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), à la suite du recrutement d'une animatrice positionnée comme directrice, avec un plan de formation vers un BAFD.

Le partenariat local (approche territoriale et en lien avec la Convention Territoriale Globale -CTG)

- Mettre en place un partenariat avec le pôle enfance du Centre socioculturel la Haute Savoureuse.
- Tisser des liens avec les autres services éducatifs et notamment celui de la médiathèque intercommunale.

Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes : Open E3

Open E3 pour « Ecoute, Echange, Entreprendre » a pour ambition d'accompagner et de soutenir les projets initiés par les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

La prestation de service jeunes

Au regard des projets réalisés, en 2020 la Caisse d'allocations familiales a promu le dispositif « prestation de service jeunes » (PSJ) adapté au fonctionnement du pôle. Inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG), la PS jeunes constitue un levier au profit des objectifs poursuivis par la CNAF et les CAF en direction des jeunes.

Ceci vise à proposer une offre à « haute qualité éducative » innovante et adaptée aux aspirations des jeunes à favoriser le développement de nouveaux lieux d'échange et de collaboration entre eux en encourageant la découverte, la création et les apprentissages de pair à pair, en particulier via les outils numériques (ex. : tiers-lieux, lablab).

Une convention de financement a été conclue avec la CAF du Territoire de Belfort pour la période couvrant les années 2021 à 2023 incluses.

Le projet du pôle (Open E3), tout comme la jeunesse, est en mouvement et doit rester ouvert à l'accueil de nouvelles initiatives. Ouvert aux imaginaires et au renouvellement perpétuel, au gré des jeunes qui le constituent, afin qu'ils puissent trouver leur place dans le futur.

Evolution générale du pôle jeunesse et jeunes adultes

Open E3 c'est quoi ? Des espaces de créativité collaboratifs pour la jeunesse, ouverts à la population...

Deux tiers lieux prennent place dans la communauté de communes : le « local E3 » à Etueffont et le « foyer E3 » à Rougemont-le-Château.

Ces tiers lieux représentent des espaces de grande ECOUTE. Ils constituent des laboratoires de réflexion de la jeunesse sur ce qui fonctionne ou pas, sur ce que l'on arrive à faire et à ne pas faire. Autant de terrains propices à trouver les solutions ensemble !

C'est apprendre par l'expérience, soi-même, avec les autres par l'ECHANGE de savoirs, des connaissances de chacun.

Et surtout ENTREPRENDRE localement... Faisons le nous-même ! En agissant autrement quand il n'y pas d'alternative. C'est développer l'autonomisation par le projet, la création d'associations et pourquoi pas l'émergence d'entreprises innovantes.

L'évolution de ces lieux est déterminée par les centres d'intérêts et les prises d'initiatives des jeunes qui les fréquentent et qui en représentent des personnes ressources.

Pour celles et ceux qui n'ont pas forcément développé ou révélé leurs potentialités, un suivi plus personnel est organisé ; basé sur une identification informelle, puis par une initiation technique ciblée ou un moyen d'expression choisi.

L'identification des lieux et surtout la notion d'accès libre pour toute la jeunesse du territoire est essentielle pour la première incursion dans ces lieux et pour des participations volontaires aux actions organisées.

Au libre choix de chacun de s'engager ensuite, d'adhérer et de devenir Jeune Acteur : 58 adhésions en 2021, dont 15 jeunes adultes.

A l'instar d'une médiathèque ou d'un point Info Jeunesse, en accès libre, les lieux sont ouverts à tous, particulièrement à la jeunesse, aux futurs et jeunes adultes.

Ces lieux sont des outils révélateurs qui favorisent : l'expression, l'expérimentation d'autres façons d'être et de faire, la découverte et la mobilisation de ses capacités.

La transmission des savoir-faire et des connaissances, l'échange des compétences sont au centre des valeurs et des missions du pôle jeunesse et jeunes adultes. C'est pourquoi ces tiers lieux sont ouverts à l'ensemble de la population et aux acteurs locaux, permettant ainsi la concrétisation de projets pluridisciplinaires.

Equipe et ressources

Changement de paradigme et de manière d'animer, le mode et le modèle d'animation évoluent.

Il ne s'agit plus d'animer au sens classique, mais de faciliter le fonctionnement des interactions sociales constructives, tout en incluant la jeunesse dans l'organisation collective.

L'équipe comprend :

- 1 coordinateur de pôle diplômé DEJEPS (Développement de Projets, Territoires et Réseaux).
- 1 animateur-facilitateur expérimenté via les outils numériques, labélisé par la CAF « Promeneurs du Net » : Le Promeneur du Net est un professionnel qui écoute, informe, accompagne, conseille et prévient sur le territoire numérique qu'est le web. A ce titre une subvention de fonctionnement a été accordée par la CAF en 2021.
- 2 animateurs-facilitateurs expérimentés aux outils numériques et culturels, mobilisés en fonction des périodes et des actions. L'un des facilitateurs mobilisés est un jeune issu du pôle, ayant bénéficié d'une formation BAFA, dans le cadre d'un financement inclus dans la CTG. Trois autres Jeunes Acteurs suivent encore ce cursus de formation, en partenariat avec la CAF.

Les Jeunes Acteurs :

- Les jeunes adultes actifs sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe, tant pour la réflexion qu'ils amènent que pour les prises de décision.
Les plus jeunes ont besoin d'exemples moteurs comme peuvent l'être les jeunes adultes, acteurs de leurs projets. Par ailleurs, ces derniers peuvent être ouverts à l'avis des plus jeunes, qui ont leurs idées propres. Concilier les groupes dans un même lieu, afin de mieux échanger sur leurs différentes approches et connaissances au profit de projets collectifs se révèle être un atout.
- Une association portée par la jeunesse a été créée en fin d'année 2021. Elle porte comme objectif de démocratiser la culture numérique par le média audiovisuel, notamment en direction de la jeunesse. Bien sûr, le réseau Open E3 est ouvert à toute création et/ou collaboration d'association à destination ou valorisant la jeunesse.

Les projets 2021

L'objectif du réseau Open E3 est clair : soutenir les projets de la jeunesse du territoire, quels qu'ils soient : une réorientation scolaire, un accompagnement à l'épanouissement professionnel, des besoins d'expression ou relationnels, une mutualisation des moyens, la mise en perspective de certains projets, des organisations locales et intergénérationnelles (échange de savoirs, débats, évènements culturels, cuisine participative, valorisation de projet...).

Dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Publics et Territoires » 2021 de la CNAF, dont l'objectif axé sur la jeunesse était de : valoriser l'engagement et l'autonomie des adolescents et jeunes adultes en soutenant tout particulièrement des projets initiés avec et par eux, ont vu le jour :

- 2 projets culturels, plus 1 projet intergénérationnel réalisés par les Jeunes Acteurs avec des échéances tenues sur l'année.
- 1 projet solidarité/cohésion de groupe, annulé en février du fait de la COVID19.

Les actions d'autofinancement ont elles aussi été annulées. Donc avec les moyens du moment :

- 1 projet sport et loisirs a été imaginé et coorganisé avec les adolescents en juillet.
- 1 projet individuel, concernant une réorientation scolaire (en lien avec la Mission locale et le réseau local), a été mené à son terme.

Avec les jeunes volontaires, et ce entre les deux pics pandémiques d'avril et de fin novembre, ont été organisés :

- 2 actions événementielles locales ouvertes à la population.
- 1 collaboration culturelle.

Le cas particulier de Giromagny qui fait l'objet d'une gestion déléguée au Centre socioculturel la Haute-Savoireuse

Enfance

Nombre d'enfants ayant participé aux différents temps d'accueil périscolaire :

	(-) de 6 ans	(+) de 6 ans	Total
Heures réalisées (matin, midi, soir)	3.502.50 h	17 156.75 h	20 659.25 h
Heures réalisées mercredi	2 498.50 h	4 694.50 h	7 193 h

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire le mercredi, sur l'année : 80

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire LMJV : 163

Nombre d'enfants inscrits aux accueils de loisirs durant les vacances :

	ACM Hiver	ACM Printemps	ACM Été	ACM Toussaint	Total
Nb de participants	81	19	184	71	355

Jeunesse

	12-17 ans	18-25 ans	Total
Nb jeunes inscrits en 2021	327		327
NB jeunes différents non-inscrits accueillis en 2021	46	46	92
Total Nb jeunes accueillis	373	46	419

Le secteur jeunes est agréé « Prestation de Service Jeunes » par la CAF90. L'effectif concerne :

- « l'Info Jeunes » : accueil des jeunes en recherche de stage, de demande de CV, de parcours scolaires et professionnels.
- Les accueils jeunes avec les chantiers, les projets et les sorties.
- Les permanences numériques.

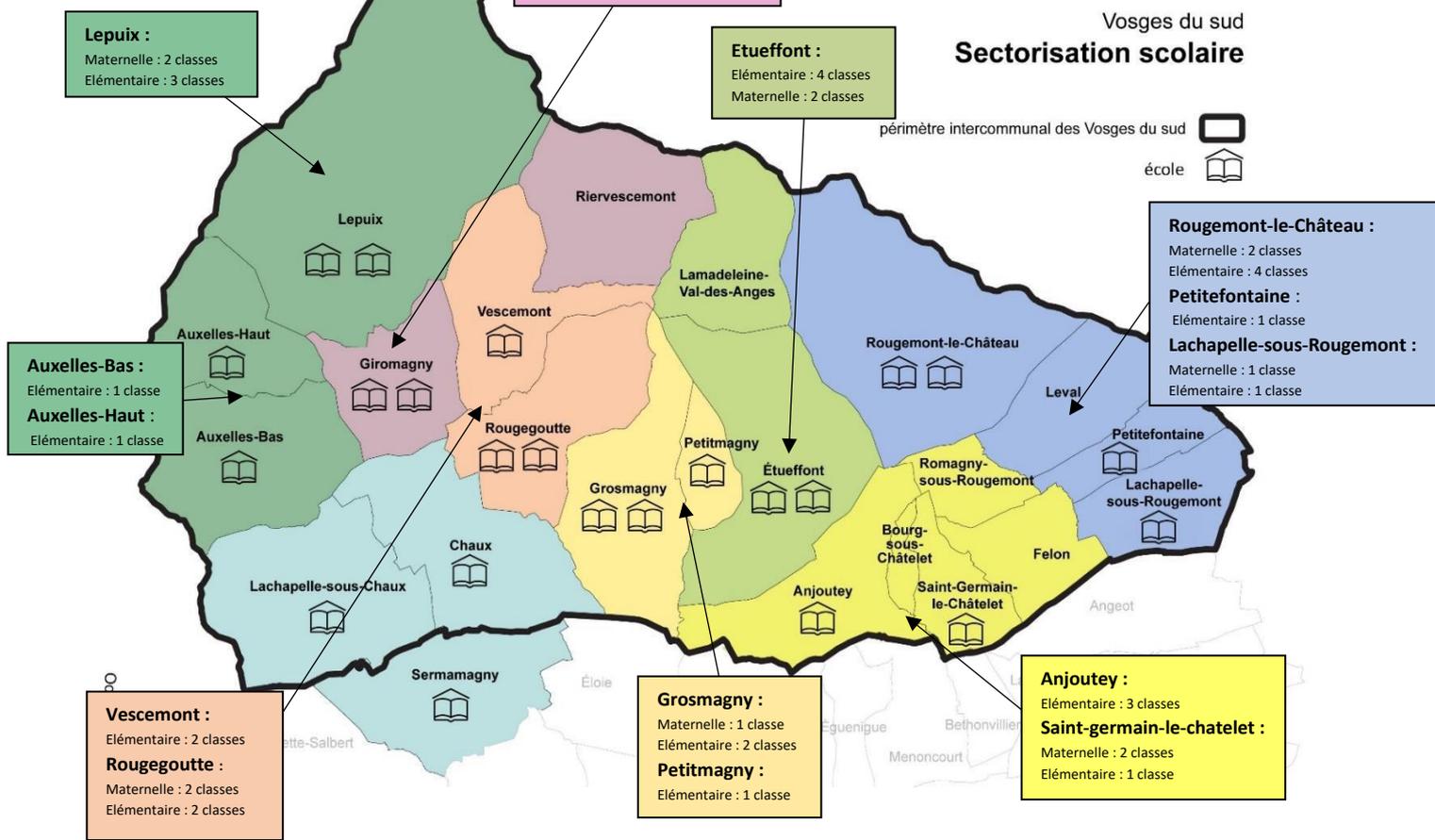


Dans le cadre d'une concertation avec les acteurs concernés, la politique éducative communautaire s'est mise en place, au dessein de construire un service uniforme et efficient qui contribue à l'éducation des enfants, en mettant en jeu un maillage éducatif. L'ambition vise une éducation commune pour le bien-vivre ensemble dans un parcours éducatif cohérent et qualitatif.

La collectivité mobilise toutes les ressources du territoire, afin de favoriser l'épanouissement et la réussite de chaque enfant. L'enjeu de la politique éducative consiste à assurer une continuité, une concertation et la cohérence des services, pour accompagner l'enfant tout au long de sa journée.

Une approche globale à l'échelle du périmètre communautaire (exceptées deux communes : Chaux et Lachapelle-sous-Chaux dont les écoles sont gérées par le Syndicat mixte « Les champs sur l'eau » qui inclut également la commune de Sermamagny) permet d'homogénéiser, de mutualiser en transversalité les moyens dévolus à cette ambition.

Le 1^{er} janvier 2021 la communauté de communes comptait 1023 élèves dont 707 scolarisés en école élémentaire et 316 en école maternelle, en fonction de secteurs définis, chacun étant doté d'une structure d'accueil périscolaire.



La communauté de communes organise le transport des élèves vers leur établissement scolaire, en faisant en sorte que dans chaque bus, un accompagnateur soit présent pour veiller à la sécurité des enfants. Elle engage des actions de prévention et de sécurité. L'une d'elles consiste à organiser chaque année des exercices d'évacuation de bus. Par ailleurs, elle dote tous les élèves nouvellement scolarisés en petite section de maternelle et en CP d'un gilet de sécurité réfléchissant, afin d'assurer la sécurité des enfants lors de leurs déplacements.

Les écoles maternelles sont chacune pourvue d'un temps ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Cet agent accompagne tout au long de la journée les enfants dans leurs activités. Il apporte une assistance à l'enseignant et participe au respect de l'hygiène et de la sécurité.

Le nettoyage des écoles est assuré soit par des agents de service soit par l'intervention d'une société de nettoyage.

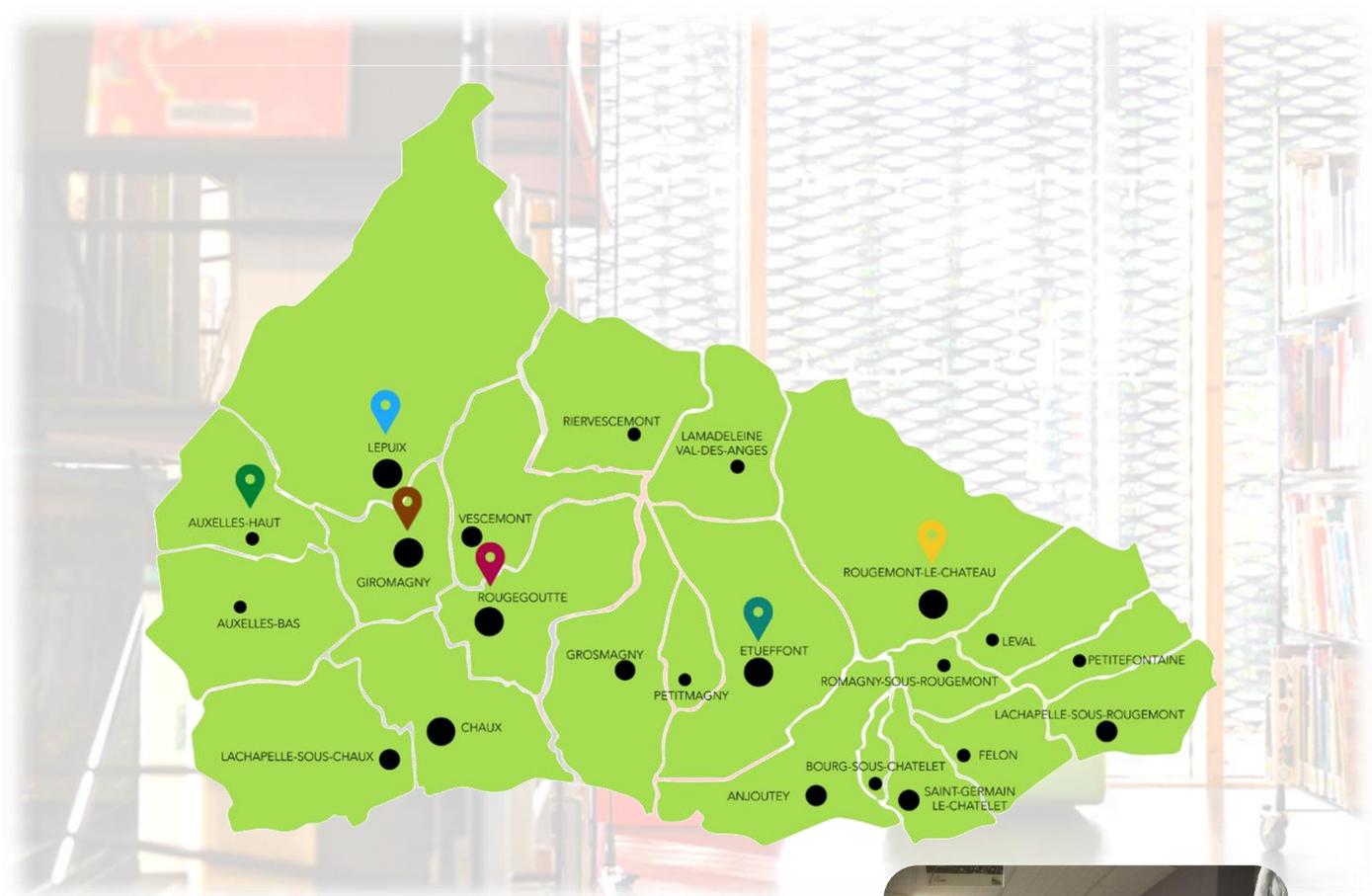
Des temps d'échange et de concertation entre les écoles et les accueils périscolaires ont lieu ponctuellement dans le but de mettre en place les articulations nécessaires et d'éventuelles actions communes, en lien avec le projet de l'école et le projet pédagogique des accueils périscolaires.

Afin de contribuer à la réussite éducative des enfants, la communauté de communes et le Centre socioculturel la haute Savoureuse procèdent à l'élaboration d'un appel à projet CAF relatif au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). L'objectif est de mettre en place l'accompagnement scolaire afin de proposer aux enfants suivis, les ressources nécessaires pour réussir leur scolarité. Le CLAS participe à la continuité éducative en s'associant à l'équipe enseignante.

La gestion unifiée du service éducatif favorise la transversalité. Les agents ont une connaissance de l'ensemble du secteur et de ses acteurs, ce qui favorise la mutualisation et facilite les remplacements.



La médiathèque intercommunale



L'activité des médiathèques en 2021 a été à nouveau fortement marquée par différentes mesures et évolutions de la crise sanitaire.

Considérées comme essentielles par le gouvernement, les médiathèques n'ont pas été contraintes de fermer leurs portes au public, mais ont dû restreindre considérablement les accueils de groupes et les animations.

Seulement 1 300 lecteurs (hors scolaires) ont emprunté des documents dans les médiathèques en 2021, mais les fréquentations ont augmenté, ce qui signifie que ces personnes sont venues régulièrement. D'ailleurs, près de 60 000 prêts ont été effectués, soit quasiment autant qu'en 2019, avant la pandémie.

Une baisse significative des fréquentations des médiathèques a été constatée à partir du mois d'août 2021 (jusqu'en mars 2022), avec l'instauration de la présentation obligatoire du pass sanitaire à l'entrée des médiathèques.

A l'inverse, les équipes des médiathèques se sont étoffées et comptent désormais sur l'assistance de 27 bénévoles, sous la houlette de 8 salariés. De nouveaux bénévoles se présentent tous les ans et sont bienvenus pour assister les équipes pour le choix de documents, la couverture des livres, les permanences au public, les animations...

Gratuite pour les mineurs et les détenteurs de la carte avantage jeune, et au tarif de 5 € par an pour les habitants de la communauté de communes, la carte d'adhésion donne accès aux six médiathèques de la CCVS, soit plus de 60 000 documents qui sont transférés régulièrement d'une médiathèque à l'autre par la navette documentaire. Les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à 20 documents par mois parmi les livres, livres audio, revues, CD, DVD, jeux de société et jeux vidéo (les jeux sont limités à un par carte).

Des pôles thématiques servent de pôles de référence pour les habitants du Territoire de Belfort : les lecteurs disposent ainsi d'un pôle « Arbres, forêts, bois » à Auxelles-Haut, « La parentalité de 0 à 10 ans » à Etueffont, « Le Ballon d'Alsace, le massif des Vosges et la montagne » à Lepuix et « Saveurs et cultures » à Giromagny.

Un budget d'acquisition, conforme aux préconisations nationales, a été alloué par la communauté de communes en 2021, ce qui permet d'assurer un service de qualité et d'attirer des lecteurs. L'Etat, via le Centre national du livre, a doté les médiathèques d'une subvention de 7 500 € au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques. Cette subvention a permis de combler les lacunes dans les fonds et de fournir beaucoup de nouveautés aux lecteurs qui en sont friands. Ces nouveautés ont constitué un réel point d'attraction.

Les services « click and collect » et « portage à domicile » ont essentiellement fonctionné pendant les ouvertures partielles et sont peu sollicités depuis la réouverture des structures.

Malgré les restrictions pour accueillir le public, plusieurs animations ont pu être programmées dans les différentes médiathèques : comme tous les ans, les médiathèques ont participé aux événements nationaux (Nuit de la lecture), régionaux (Les petites fugues), départementaux (Conte et compagnies et le mois du film doc), intercommunaux (Prix des lecteurs et Fort en musique) et ont programmé d'autres animations sur différents thèmes : des lectures pour enfants, des animations scientifiques avec Exploradôme, écologiques avec le SMICTOM, des soirées jeux, des animations numériques, des ateliers d'écriture, des concerts, des animations en lien avec les pôles thématiques (expositions, contes, ateliers cuisines, conférences...).

Le prix des lecteurs 2021 a été remporté par le roman « Le livre des reines » de l'auteur libanaise Joumana Haddad.

De nombreuses classes ont été accueillies, ainsi que des groupes des résidences St-Joseph, les Vergers, des Eparses et de l'IME.

La forge-musée



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE

La Forge musée d'Etueffont dispose de l'appellation Musée de France. Son bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Son fonctionnement est régi par :

- La Communauté de communes des Vosges du sud, qui assure le recrutement d'un saisonnier durant la période d'ouverture et les frais liés au fonctionnement du musée.
- La mairie d'Etueffont qui est propriétaire du bâtiment et des collections. En 2021, le 2^e récolement décennal a été entièrement réalisé pour les objets inventoriés sur la base Joconde.
- L'association Forge musée qui assure les animations tout public, les démonstrations de forge pour les groupes et les stages de forge. C'est une association composée d'une vingtaine de bénévoles qui interviennent en renfort lors de visites de groupes (adultes, autocaristes et scolaires). L'association s'investit également dans la muséographie et a réalisé pendant le confinement en 2021, de nouveaux espaces muséographiques accessibles au public (salle des soufflets, parties agricoles réaménagées, exposition temporaire serrurerie).

En 2021, le musée a été ouvert au public

- Du 1^{er} juin au 30 septembre, du mercredi au dimanche de 14h à 18h.
- Du 1^{er} au 31 octobre, les samedis et dimanches de 14h à 18h.
- Pendant les vacances scolaires d'automne, du mercredi au dimanche de 14h à 18h.
- Fermé le 1^{er} mai, le dimanche de Pâques et le week-end de la Pentecôte.

En 2021, les tarifs sont demeurés inchangés

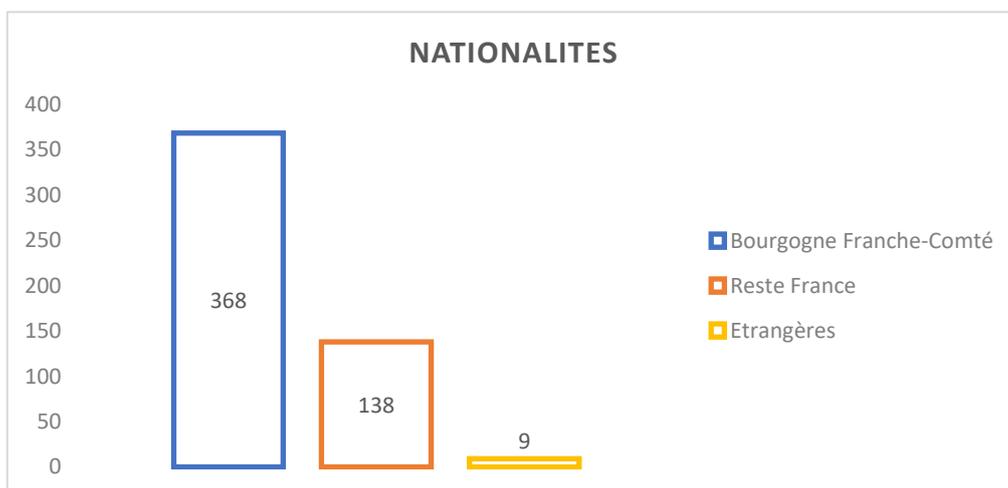
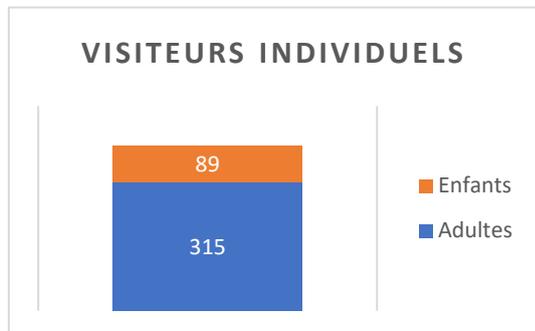
- Individuel :
 - Famille (maximum 2 adultes) : 5 €
 - Adulte : 4 €
 - Réduit (carte Cezam, chômeurs) : 3 €
 - Jeunes (13-18 ans) : 1,5 € / Gratuit – 13 ans.
- Groupe :
 - Adultes : 3 €
 - Enfants – centre de loisirs : 1,5 €
 - Classe : 15 € / Démonstration : 30 €

La fréquentation

Une fréquentation fortement impactée par la crise sanitaire : 581 visiteurs seulement. L'indubitablement la saison touristique de la forge musée a subi les périodes de confinement :

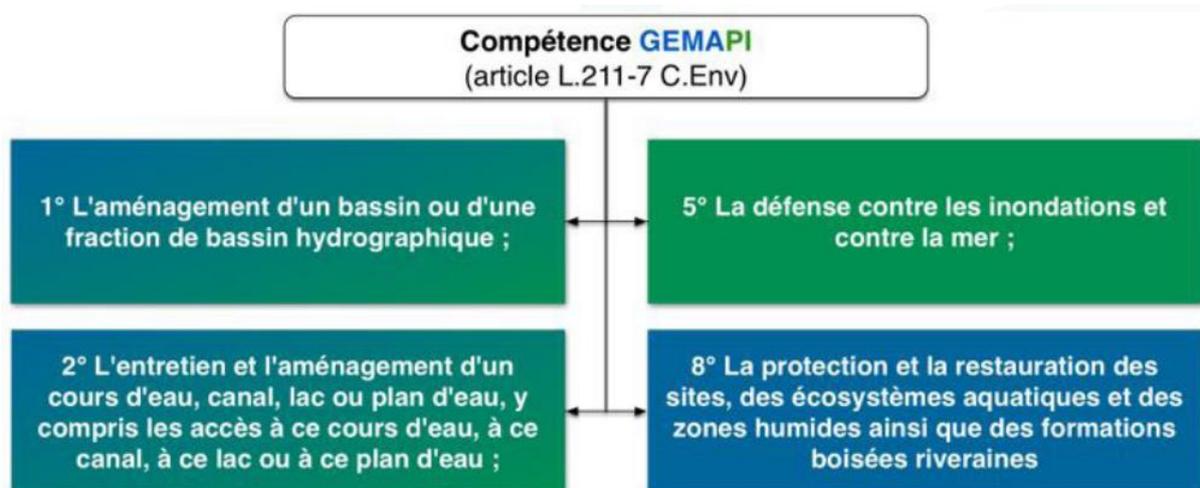


- L'ouverture du musée repoussée au 1^{er} juin 2021.
- Pas ou peu d'animation proposée en 2021 par une association qui reprend doucement le rythme.
- La capacité d'accueil en groupe limitée.
- Pas de circulation des visiteurs étrangers.



La compétence GEMAPI et le contexte local

La Communauté de communes des Vosges du sud exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence obligatoire dite de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence revêt de nombreux enjeux et prévoit une gestion intégrée, notamment de l'amont et de l'aval du bassin versant, mais aussi la protection contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques. Elle correspond, par application du code de l'environnement, aux éléments suivants :



Le territoire communautaire est remarquable en ce qui concerne les milieux aquatiques du fait d'un substrat géologique particulier, très imperméable, qui engendre une forte densité de drainage. La communauté de communes est donc un espace qui comporte de nombreuses rivières de première catégorie d'un intérêt notable en termes de biodiversité.

Les caractéristiques géologiques et topographiques du territoire en font une zone où l'amplitude des débits est très forte. Les zones de fortes pentes du piémont vosgien évacuent rapidement l'eau recueillie lors des précipitations, le substrat imperméable engendre quant à lui une faible capacité de stockage de l'eau dans le sol. Ces caractéristiques conduisent à des événements de crues et d'étiages importants, tous deux liés au régime des précipitations.

Par le passé, les villages se sont installés au cœur des vallées, l'agriculture s'est développée dans les plaines, en fond de vallée. Par conséquent, une part importante du tracé des rivières a été modifiée. Il est aujourd'hui nécessaire de restaurer les cours d'eau en essayant de rétablir leur fonctionnement « naturel », ce qui est l'objet de la compétence GEMAPI. Plus le fonctionnement d'une rivière est proche de l'état originel, plus l'écosystème est résilient et capable de s'adapter au changement climatique.

Le lancement d'une étude préalable à la restauration de la Saint-Nicolas

Afin de déterminer les actions à mettre en œuvre, une priorisation des secteurs nécessitant une restauration morphologique a été établie lors de la construction du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allan (SAGE

Allan). Le SAGE Allan est un outil de planification locale qui a pour but de donner sur le bassin versant de l'Allan, affluent du Doubs.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

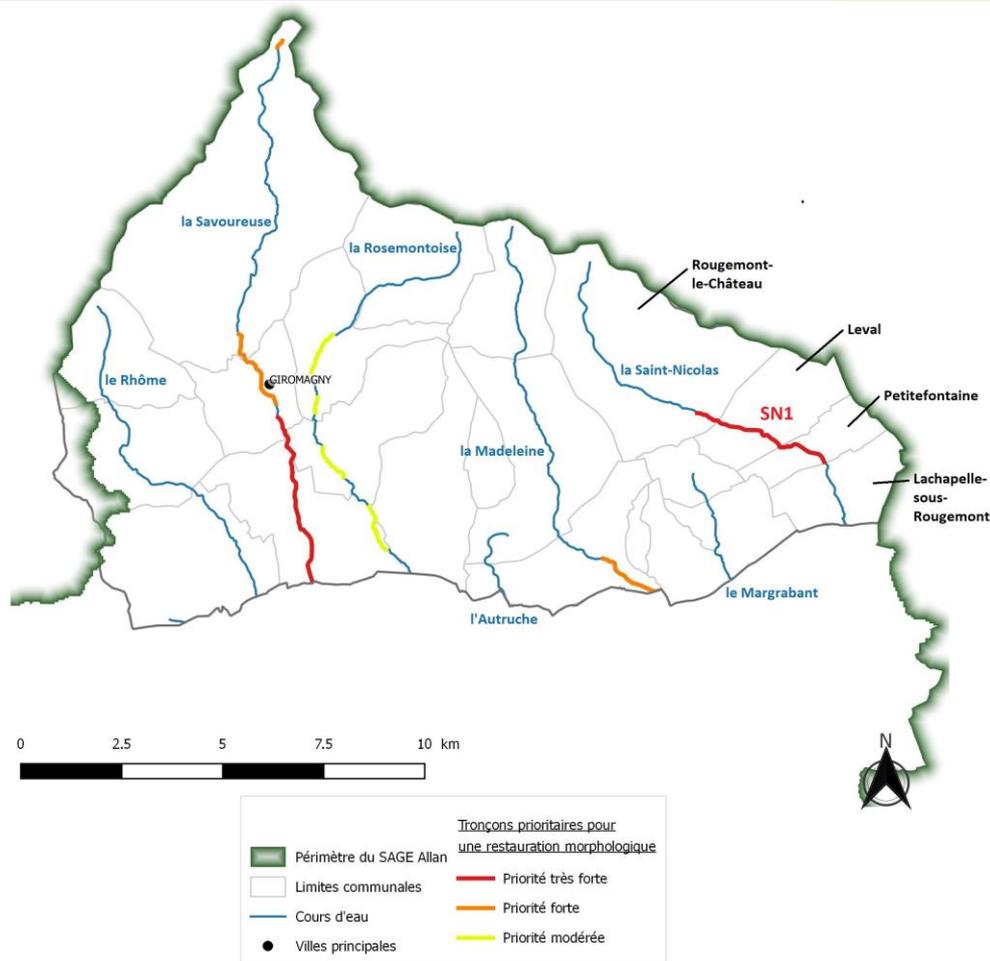
ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE

SAGE Allan
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Canton de la Haute-Saône - Vallée de l'Allan

**TRONÇONS DE COURS D'EAU PRIORITAIRES
POUR UNE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE**

CC des Vosges du Sud

**CARTE
15**



Source : EPTB Saône et Doubs
© EPTB Saône et Doubs

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC
SAÛNE & DOUBS

Principales rivières du territoire de la CCVS et tronçons priorisés dans le SAGE Allan.

Dans le cadre de la restauration de ses rivières, la communauté de communes a choisi de s'orienter vers le tronçon à priorité très forte sur la rivière Saint-Nicolas (SN1) entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine et de lancer une étude préalable à la restauration de la rivière sur un linéaire de 8 km, pour un coût global de 34 485 € HT. Le financement de cette étude a été aidé par l'Agence de l'eau (70 %) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (10 %).

Son objectif consiste à réaliser un diagnostic de la rivière et à proposer des actions destinées à permettre le bon état écologique de la masse d'eau, en prenant en compte deux enjeux majeurs que sont :

- La restauration de l'hydromorphologie et des milieux aquatiques.
- La pérennisation d'un débit d'étiage suffisant tout en essayant de limiter l'aléa inondation.

Suite au diagnostic de la rivière et à un état des lieux réalisé en 2020, la seconde phase de cette étude réalisée en 2021 a permis de proposer trois scénarii de restauration de la rivière dont le plus ambitieux s'élève à 1 512 275 € HT. La communauté de communes devra désormais s'orienter vers un scénario de restauration de cette rivière.

L'étude des désordres sur le Rhône à Auxelles-Bas

La compétence GEMAPI est également mise en œuvre pour des problèmes d'écoulements localisés comme c'est actuellement le cas pour la rivière le Rhône à Auxelles-Bas.

Une rectification ancienne du lit couplée à l'implantation du seuil d'alimentation d'un étang est à l'origine d'un débordement du cours d'eau en fond de vallée proche d'un chemin communal.

A la suite de travaux d'urgence réalisés en 2020, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'étude SAFEGE, dans l'objectif de produire un projet global de restauration de la rivière et des milieux humides associés. Les actions devront permettre de restaurer :

- Le fonctionnement hydromorphologique des bras de cours d'eau.
- La continuité piscicole et sédimentaire.
- Le soutien hydrogéologique au marais forestier et à la nappe d'accompagnement.
- Les zones humides d'accompagnement.

L'étude a débuté en 2021 avec la réalisation du diagnostic et la prise de données topographiques sur le site. L'Agence de l'eau apporte son soutien à hauteur de 50 %.

L'assistance technique aux communes

La communauté de communes propose une assistance technique pour répondre aux diverses sollicitations des communes, les conseiller et les accompagner dans leurs projets liés à la GEMAPI.



En 2021, une assistance technique a été proposée à la commune de Rougemont-le-Château pour réparer les berges de la Saint-Nicolas qui se sont effondrées suite aux crues de février 2020. Les travaux de réparation ont été réalisés par la commune à l'automne.

La commune de Rougegoutte a également bénéficié de cette assistance pour élaborer le dossier loi sur l'eau pour la réparation des berges de la Noire-Goutte, ainsi que le rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil du vannage de la Carpe d'Or. Les travaux correspondants sont prévus pour 2022.

Dans le cadre de la mise en conformité de l'étang de Chauveroché, la communauté de communes a assisté la commune de Lepuix pour le montage du dossier qui prévoit un certain nombre d'actions durant la période 2021-2024 (aménagement de la prise d'eau, aménagement d'un ouvrage de partage du débit, restauration de la continuité écologique, réparation du système de vidange).

L'entretien des parcelles communales

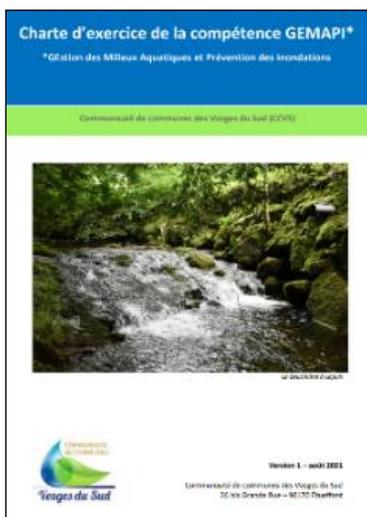
Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par la communauté de communes, le Conseil départemental lui a cédé plusieurs parcelles et ouvrages de protection contre les inondations, le long de la Savoureuse et de la Rosemontoise. Les premiers travaux d'entretien ont débuté en 2021 avec l'entreprise d'insertion « Chantiers de l'Économie Solidaire ».

Un entretien des berges de la Madeleine a également été réalisé devant le siège communautaire à Étueffont au début de l'année.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE



Les travaux de la commission GEMAPI



Les premières actions de la commission ont consisté à l'élaboration d'une charte GEMAPI au cours de l'année 2021 pour définir précisément les actions relevant de cette compétence et instituer une procédure interne dite « procédure GEMAPI » pour accompagner les communes et les particuliers dans leurs projets liés à la gestion des milieux aquatiques. Ce document a été élaboré avec un groupe de travail constitué de plusieurs membres de la commission.

Par ailleurs, une plaquette de communication grand public a été élaborée pour présenter la compétence GEMAPI et les projets à l'ensemble de la population. Cette plaquette a été imprimée en 8 000 exemplaires distribués dans toutes les boîtes aux lettres.

Enfin, le 21 septembre 2021 le conseil communautaire a validé l'instauration de la taxe GEMAPI pour financer les études et les travaux liés à cette compétence.

La participation au SAGE Allan

La communauté de communes faisant partie intégrante du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Allan, elle est engagée dans l'ensemble des réflexions à l'échelle du bassin versant dans les 5 thématiques suivantes :

- Morphologie et milieux aquatiques.
- Pollutions et qualité de l'eau.
- Gestion quantitative de la ressource en eau.
- Prévention des inondations.
- Organisation et communication.

L'année 2021 a également été marquée par le renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE), ainsi que par la signature de la convention technique et financière pour l'animation du SAGE pour trois ans entre l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône & Doubs et les EPCI du bassin versant de l'Allan.

2021 marque par ailleurs le début de l'élaboration d'un contrat de bassin pour la période 2021-2023 qui permettra aux maîtres d'ouvrage (dont la CCVS) de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques.

Le suivi de l'élaboration de la cartographie des cours d'eau

Après six années d'études, d'expertises et de concertations, la cartographie des cours d'eau du Territoire de Belfort est arrivée à son terme en 2021.

Grâce à ce travail de classement des cours d'eau, réalisé par les services de l'État et un comité de suivi, la communauté de communes dispose d'une vision complète du classement des cours d'eau sur son territoire.

Ainsi, tout propriétaire riverain d'un écoulement ou en charge de sa gestion pourra connaître, par simple consultation de la cartographie, son statut (cours d'eau ou non) et les possibilités d'entretien (entretien régulier ou travaux soumis à la loi sur l'eau) à mettre en œuvre dans le respect des écosystèmes.

Les autres contributions de la communauté de communes

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la collectivité a également été intégrée à différentes réunions techniques, dont :

- Le bilan annuel du fonctionnement des bassins écrêteurs des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise.
- Les groupes de travail pour la mise à jour du document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Piémont vosgien ».
- Le comité interdépartemental « ressource en eau ».

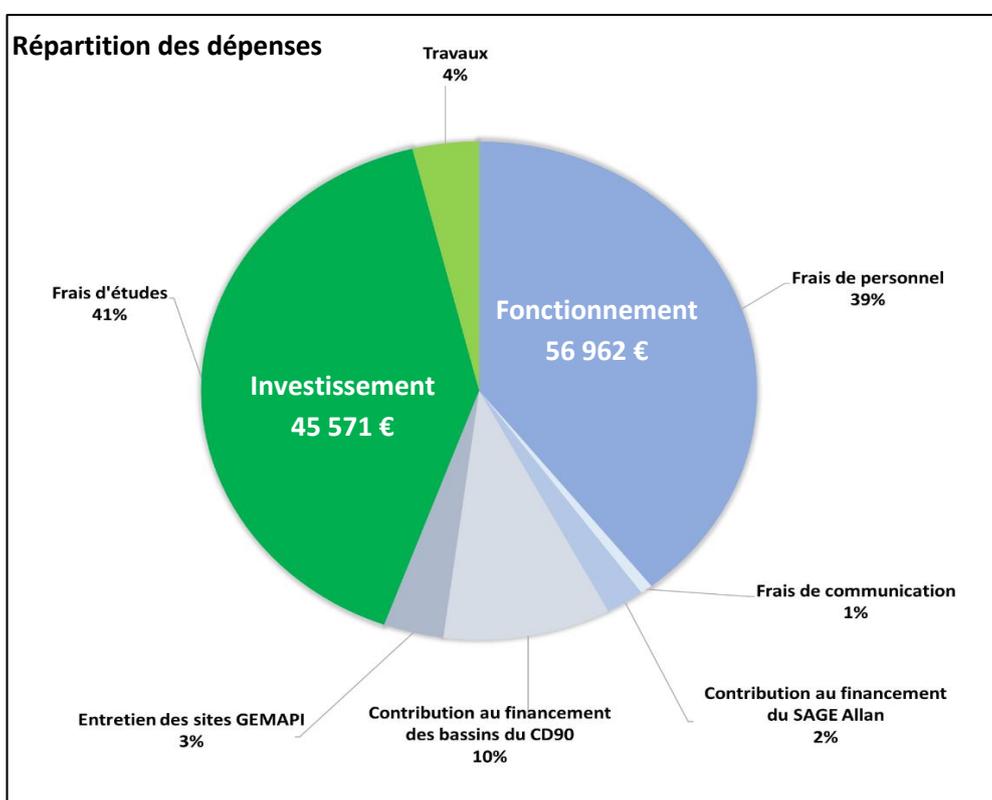
Par ailleurs, le service GEMAPI a accueilli au mois de juin une stagiaire en licence de biologie environnement de l'UFR STGI de Montbéliard, sur la thématique des milieux humides.

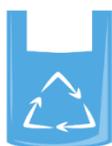
Le budget de l'année

Depuis 2018, le service GEMAPI est entièrement financé sur le budget général de la communauté de communes.

Les résultats financiers de l'année 2021 sont les suivants :

En € TTC	Dépenses	Recettes = subventions	Résultat
Fonctionnement	56 962	0	-56 962
Investissement	45 571	48 986	3 415
Total	102 533	48 986	-53 547





Les déchets ménagers

La communauté de communes adhère au SMICTOM de la zone sous-vosgienne qui gère la collecte et l'élimination des déchets ménagers. Le syndicat facture ses services à ses adhérents, qui chacun pour ce qui le concerne détermine les tarifs à l'usager.

Le montant de la cotisation au SMICTOM pour 2021 s'élève à 1 812 616,75 € auxquels il convient d'ajouter 14 936,55 € qui seront payés au SMICTOM en 2022, soit un solde final de 1 827 553,30 €

Tableau de synthèse des collectes de déchets par commune :

Communes	Poids en KG			Déchèterie		
	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'apporteurs		Poids en kg
				Fixe	Mobile	Mobile
Anjoutey	62 800	22 105	35 560	2 690		
Auxelles Bas	63 340	30 115	44 120	276	320	15 560
Auxelles Haut	34 860	15 130	22 440	216		
Bourg s/Chatelet	12 320	9 155	6 880	676		
Chaux	175 920	45 495	78 600	612	288	19 890
Etueffont	197 520	104 740	114 820	7 169		
Felon	25 060	11 310	13 980	1 087		
Giromagny	555 860	187 000	273 760	2 313	1 356	85 660
Grosagny	49 040	18 975	30 260	1 569		
Lachapelle s/Chaux	65 040	23 430	36 640	264		
Lachapelle S/Rgt	65 420	25 230	35 300	1 371		
Lamadeleine	6 120	1 725	6 300	47	17	700
Lepuix	129 640	65 825	75 280	1 137	738	18 990
Leval	26 700	8 505	14 380	1 208		
Petitefontaine	26 840	14 795	15 440	776		
Petitagny	33 100	20 895	19 380	1 152		
Riervescemont	13 720	2 345	7 040	39		
Romagny	39 840	0	21 160	1 265		
Rougegoutte	114 940	45 665	106 540	1 523	303	17 080
Rougemont le Château	253 840	51 175	112 120	7 861		
St Germain le Chatelet	58 760	21 930	29 680	2 486		
Vescemont	77 340	40 095	38 460	1 359		
TOTAUX	2 088 020	765 640	1 138 140	37 096	3 022	157 880

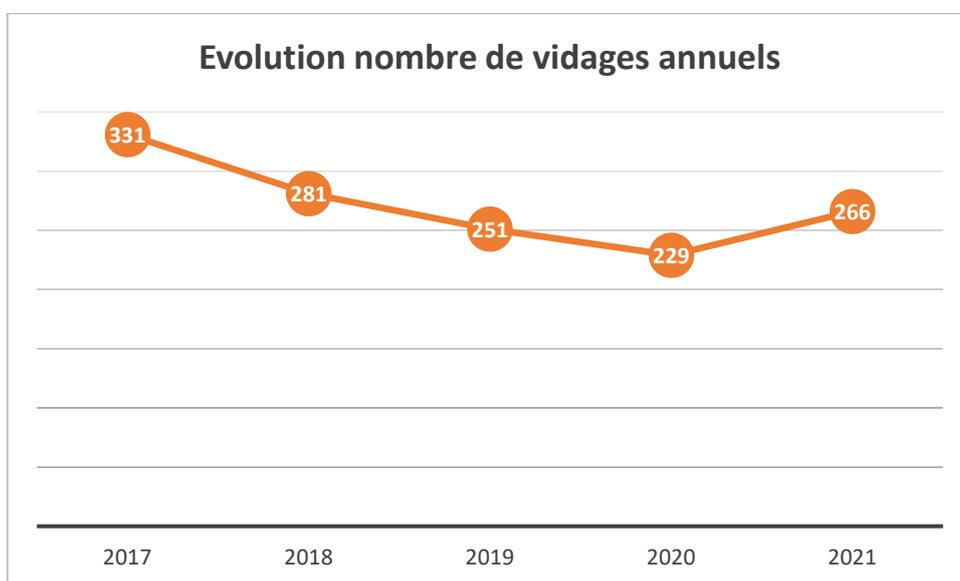
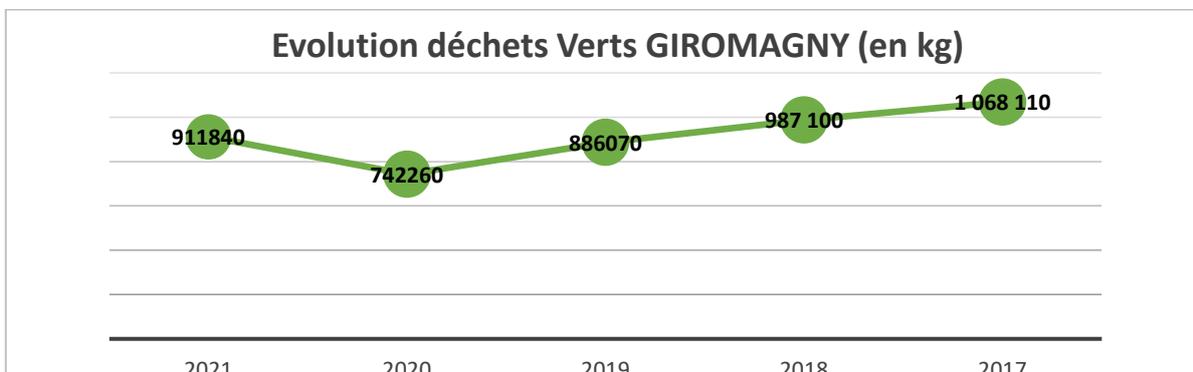
Les composteurs

Dans le cadre du programme local de prévention pour diminuer les déchets à la source, la communauté de communes s'est associée à la promotion du compostage individuel, démarche pilotée par le SMICTOM en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit en l'occurrence de proposer aux usagers un composteur à prix réduit. En 2021 Ce sont 56 composteurs qui ont ainsi été distribués : bois (40), plastique (10), lombricomposteur (6).

Les déchets verts

La déchetterie située sur le site de la station d'épuration de Giromagny est utilisée par les particuliers et les professionnels). En 2021, ce ne sont pas moins de 911,84 tonnes de déchets verts qui ont ainsi collectés (en progression de 23 % par rapport à l'année antérieure), soit 266 bennes. La communauté de communes fait appel à un prestataire extérieur pour assurer le changement des bennes. C'est la société Agrivalor a été mandatée pour assurer cette mission.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 090-200069060-20220927-090_2022-DE





Convention avec Belfort Tourisme

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, l'association Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens étroits avec les établissements publics de coopération intercommunale du département (communautés de communes et communauté d'agglomération). Son ambition consiste à imaginer un partenariat structuré et cohérent avec la communauté de communes pour œuvrer collectivement au développement touristique et économique du territoire.

L'office de tourisme de Giromagny a été ouvert de mi-juin à mi-septembre et pendant les vacances d'hiver. Une mission complémentaire d'accueil, de communication et d'orientation est assurée à la Forge musée d'Etueffont durant l'ouverture au public de la structure.

Belfort Tourisme assure des missions de promotion, d'animation pour le compte de la communauté de communes, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort. Elle accompagne également le développement de projets touristiques.

Fréquentation Point Info touristique des Vosges du Sud	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de visiteurs cumulés	595	454	592	692	484
Belfort et département	293	208	328	413	205
Dont français	198	73	149	303	444
Dont étrangers	104	73	115	20	40
Demandes d'informations touristiques	72	12	59	32	57

Les éléments suivants caractérisent l'activité de l'office de tourisme de Giromagny en 2021 :

- La fréquentation est en baisse par rapport à 2020 : -30%.
- La fréquentation des locaux est en recul : -50,4%.
- La fréquentation française est en progression : +46,6%.
- La fréquentation des touristes étrangers est en légère progression. Les chiffres restent faibles, marqués par la crise sanitaire.

Les visites estivales dans les Vosges du sud

Le nombre d'animations proposées en 2021 a doublé par rapport aux précédentes années passant de 10 à 20 dates avec comme chaque année quelques nouveautés.

La météo particulièrement mauvaise durant la période estivale n'a pas été favorable aux sorties de plein air. Ces animations ont toutefois regroupé 224 visiteurs (contre 153 personnes en 2020 mais sur 10 dates). La fréquentation des visites reste satisfaisante malgré 4 annulations (2 pour cause de Covid des prestataires et 2 par manque de participant) et une météo estivale très mauvaise.

VISITES**JUIN**

05/06

Sous la ligne Bleue (Lachapelle /s Rougemont)

4

13/06

Rando photo cascades (Lepuix)

Annulé (covid)

JUILLET

09/07

Plantes de la Saint Jean (Lepuix)

7

17/07

Fort Dorsner (Giromagny)

11

20/07

Chèvrerie Seidel (Grosmagny)

25

22/07

Sentier des mines (Giromagny)

Annulé (faute de participant)

23/07

Du crocus au safran (Rougegoutte)

16

26/07

Métier apiculteur (Chaux)

22

28/07

Promenons-nous dans les bois (Lachapelle /s Chaux)

10

29/07

Au pied du Château du Rosemont (Riervescemont)

5

AOÛT

01/08

Rando photos (Auxelles-Haut)

5

03/08

Visite de Giromagny

11

05/08

Elevage de chiens loups (Lepuix)

25

06/08

Du crocus au safran (Rougegoutte)

13

10/08

Chèvrerie Seidel (Grosmagny)

Annulé (covid)

13/08

Jardin de la fée quichelotte (Auxelles-Haut)

20

20/08

Plantes médicinales (Etueffont)

21

21/08

Fort Dorsner (Giromagny)

23

24/08

Sous la ligne Bleue (St Germain le Châtelet)

6

27/08

Sentier des mines (Giromagny)

Annulé (faute de participant)

La saison a été marquée par plusieurs temps forts : la visite guidée du circuit historique de Giromagny, le festival Fort en Musique, le festival Contrefort, la montée du Ballon, etc. Néanmoins, des perturbations ont contraint la saison : le climat particulièrement mauvais en juillet/ août, plusieurs périodes de travaux devant l'office, sans oublier la situation sanitaire actuelle.

La Ceinture fortifiée

Grand Belfort communauté d'agglomération, Pays de Montbéliard agglomération, Communauté de communes du Pays d'Héricourt et Communauté des communes des Vosges du sud se sont associés pour initier le lancement d'une étude pour un schéma de développement touristique de la ceinture fortifiée Séré de rivières dans le nord Franche-Comté. Cette étude a notamment pour objectif de fédérer les différents acteurs animés par une même passion et la volonté de transmettre leurs connaissances au plus grand nombre. À terme, ceci devrait aussi permettre une meilleure cohérence et lisibilité de ce patrimoine fortifié sur une échelle élargie, au service d'une attractivité touristique renforcée du territoire.

Par convention, les EPCI ont délégué à Grand Belfort communauté d'agglomération la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'actions pour le développement de l'attractivité de la ceinture fortifiée. Ce programme d'actions, confié au cabinet Originis, est constitué de :

- La création d'une charte graphique avec un logo et sa déclinaison numérique (site internet, application mobile).
- L'élaboration d'un support de communication partagé type Z-Card : carte recto/verso dépliant dont le format permet de tenir dans une poche.

Opération grand site (OGS)

Conformément aux préconisations de la délégation ministérielle venue en 2012 et pour poursuivre la démarche d'opération grand site (OGS) historiquement portée par le Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), il a été décidé d'élargir le périmètre initialement limité au site classé du Ballon d'Alsace. Ce changement permet au projet d'avoir une approche territoriale plus globale à l'échelle du massif. En 2016, sur les préconisations du Ministère, il a été convenu de travailler à une échelle restreinte autour du Ballon d'Alsace et du Rouge Gazon, les deux sites classés, mais également intégrant les principaux sommets à proximité. Ce périmètre resserré, de près de 18 000 hectares, le Grand Site est le point de rencontre de deux régions, quatre départements et il englobe, de manière partielle, 6 communautés de communes et 21 communes, ce qui représente une échelle pertinente pour mettre en place une concertation locale. Un des fils conducteurs de la démarche est de proposer un projet de territoire qui dépasse les limites administratives. La coopération des collectivités et une gouvernance adaptée seront les clés pour aboutir à une gestion mutuelle et coordonnée de ce Grand Site.

De par la volonté réaffirmée des acteurs locaux de relancer une démarche d'OGS, et sous l'impulsion du préfet du Territoire de Belfort, les échanges ont repris en 2013 avec l'appui des DREALs Franche-Comté, Alsace et Lorraine pour analyser les difficultés pour concrétiser ce dossier, et d'y apporter des solutions. Les missions du SMIBA, n'incluant pas les dimensions paysagère et environnementale, ainsi que son territoire de compétence trop restreint (n'incluant pas le versant haut-saônois, ni la partie autour du Rouge-Gazon), ne correspondaient plus pour porter cette démarche. C'est ainsi que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a été désigné, de manière conjointe, pour être le nouvel animateur de l'OGS. Depuis 2016, une animation spécifique a été mise en place avec la création d'un poste à temps plein dédié spécifiquement à l'Opération Grand Site. Ce poste a été financé par le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la préservation du massif des Vosges, mais également par la Région Bourgogne-Franche-Comté qui a pris le relais des DREAL et des fonds européens FEDER.

Pour pouvoir établir les ambitions à long terme, il ne s'agissait pas de recenser l'ensemble des actions à mener sur le territoire, mais d'identifier la plus-value de la démarche, quelles pouvaient être les spécificités du grand site – massif du Ballon d'Alsace. En croisant le diagnostic et les enjeux du territoire, l'esprit des lieux « massif de rencontres », les priorisations qui sont ressorties des ateliers participatifs et les attentes du projet grand site, 6 ambitions se sont dessinées et s'inscrivent autour des trois finalités de la politique des grands sites, à savoir :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site.
- Améliorer la qualité de la visite dans le respect du site.
- Favoriser le développement local dans le respect des habitants.
 - Ambition 1 : mettre en valeur une forêt remarquable et accompagner son adaptation.
 - Ambition 2 : faire le pari de la découverte des patrimoines et savoir-faire et de leur adaptation comme vecteur de développement.
 - Ambition 3 : être un site emblématique du tourisme durable en montagne.
 - Ambition 4 : accompagner le devenir des stations de montagne dans l'adaptation au changement climatique.
 - Ambition 5 : faire de la reconversion des friches industrielles et touristiques un marqueur du territoire.
 - Ambition 6 : animer la démarche et fédérer les acteurs.



La rénovation et l'amélioration de l'habitat

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU) s'est terminée le 31 décembre 2021 après six années de déploiement (dont cinq années de plein exercice). Huit communes ont bénéficié des services d'accompagnement et de conseil de l'opérateur URBAM Conseil dans le cadre de cette opération.

Comme l'année antérieure, 2021 a été marquée par le maintien de certaines mesures sanitaires. L'expérience acquise et les outils mis en place pour s'adapter aux restrictions et contingences ont permis de maintenir le conseil et l'accompagnement des ménages souhaitant concrétiser un projet de rénovation ou d'adaptation de leurs logements.

21 dossiers ont été déposés auprès des services de la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) :

- 20 dossiers de propriétaires occupants (PO).
- 1 dossier de propriétaire bailleur (PB).

Détail des travaux :

Typologie des dossiers	Nombre de PO/PB
Travaux lourds - logement très dégradé	1 PB
Travaux d'amélioration de la performance énergétique avec octroi d'une prime du programme « Habiter Mieux »	13 PO
Travaux d'autonomie de la personne	7 PO

Les dossiers PO traités par la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) représentent un montant de travaux de 336 238 € TTC. Les subventions accordées par l'ANAH s'élèvent à 143 587 €. Des subventions du Conseil départemental pour un montant de 11 304 € et d'autres organismes pour une somme de 3 240 € complètent les aides allouées par l'ANAH. Le dossier PB comprend un montant de travaux de 127 525 € TTC pour un soutien financier accordé de 33 514 €.

Ces dossiers concernent des ménages bénéficiant d'une aide de 35 % à 50 % du montant des travaux HT, répartis à part égale entre les ménages disposant de « ressources modestes » et de « ressources très modestes ». Les travaux réalisés permettent de constater un gain énergétique compris en 19 % et 74 % (isolation des combles, isolation par l'intérieur ou l'extérieur, remplacement du système de chauffage, remplacement des fenêtres). Pour les travaux d'adaptation des logements, il s'agit de remplacement de baignoire, de la pose d'équipements (barres d'appui, siège surélevés...).

Les prestations de suivi-animation facturées par URBAM Conseil, comprenant l'organisation de permanences, les visites de logements (avant et après les travaux), le suivi et le montage des dossiers de subventions, se sont élevées à 52 056 € TTC. Les contributions de l'ANAH et du Conseil départemental pour ces prestations ont représenté 29 032 €. Le reliquat à la charge de la communauté de communes et de Giromagny fut donc de 23 024 €.

Cette opération a permis de réaliser 126 projets de rénovation et d'amélioration de l'habitat au sein des 8 communes bénéficiaires, générant un chiffre d'affaires de 3 328 179,04 € TTC (PO : 1 845 617,04 € TTC / PB : 1 482 562 € TTC).

Les subventions allouées par les organismes partenaires se sont réparties comme suit :

Organismes	Montants
ANAH	1 083 390 €
Conseil régional (EFFILOGIS)	9 000 €
Conseil départemental	39 272,08 €
Autres organismes (caisses de retraite, etc.)	20 809 €
PNRBV (TEPCV)	13 790 €

Les prestations de suivi-animation ont représenté un coût de 339 174 € TTC. Les contributions financières des partenaires et le reste à charge de la communauté de communes et de la commune de Giromagny ont été :

Organismes	Montants
ANAH	155 657,50 €
Conseil départemental	26 242 €
Banque des Territoires	30 069 €
CCVS & Giromagny	127 205,50 €

Maintien à domicile

La communauté de communes est engagée aux côtés du Conseil départemental du Territoire de Belfort et de Territoire Habitat dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie, locataires de Territoire Habitat.

En 2021, elle a contribué pour 4000 € à l'aménagement de trois logements respectivement situés à Etueffont, Lepuix et Saint-Germain-le-Châtelet. Pour ces trois logements, cela s'est traduit par l'amélioration de la salle de bain : adaptation d'une douche présente dans un cas et, substitution d'une douche à une baignoire dans les deux autres cas.

Aide à l'immobilier d'entreprise

Dans l'exercice de la compétence relative au développement économique, la communauté de communes peut, sous certaines conditions, soutenir les projets des entreprises et ainsi favoriser la création d'emploi et de valeur ajoutée. En fonction de la nature du projet (économique ou touristique), cette aide se décline sous forme d'une avance remboursable (10 000 €) ou une subvention (1 000 €). Un conventionnement avec l'entreprise permet le versement de cette aide et constitue un préalable pour accéder aux aides régionales.

En 2021, deux avances remboursables de 10 000 € ont été allouées à la SARL Prévot et la SCI Des Prés Ballots pour des projets de création d'une nouvelle activité et une extension bâtementaire. Une subvention de 1 000 € a été accordée à la SARL HPA Camping de la Seigneurie pour le développement de l'offre d'hébergements touristiques. Deux conventions ont également été signées pour des subventions votées en 2020 concernant la création de gîtes.

L'aide aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire : le volet régional des territoires (FRT)

Le Conseil régional, au second semestre 2020, a proposé un dispositif inédit de coopération et de soutien à destination des très petites entreprises (TPE). Ce dispositif devait, d'une part, soutenir les projets d'investissements des TPE au sortir de la crise et, d'autre part, aider face aux difficultés de trésorerie générées par la crise sanitaire.

La participation de la communauté de communes (30 700 €¹) à ce dispositif a permis de constituer une enveloppe de 76 750 € (CCVS : 1 €/habitant + Conseil régional : 4 €/habitant) pour les investissements des TPE et 46 050 € (CCVS : 1 €/habitant + Conseil régional : 2 €/habitant) pour renforcer la trésorerie. Les aides pouvaient être cumulées par une même entreprise. En outre, 15 350 € ont été alloués pour financer une opération à destination des commerces (subventionnée à 100 % par FRT volet « actions collectives »).

Deux premières aides avaient été accordées en 2020 pour un montant de 13 000 €. L'année 2021 a permis un déploiement plus large de ce dispositif, qui a bénéficié à 32 TPE de tous secteurs d'activité. Plus de 121 000 € d'aides ont pu être versées pour accompagner des projets d'investissements et renforcer la trésorerie des TPE.

Le soutien au commerce local

Les commerces de proximité ont été fortement impactés par les mesures visant à lutter contre la pandémie (confinement, fermeture administrative, restriction des déplacements, couvre-feu). Ceci s'est par ailleurs accompagné d'une modification des comportements des consommateurs.

Pour promouvoir et soutenir le commerce local et accompagner les nouveaux comportements des consommateurs, la communauté de communes a fait le choix de proposer une opération permettant de répondre à cette double perspective. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur la société KEETIZ qui offre un dispositif dit « de reversement » (cashback) d'une partie des sommes dépensées. Ce dispositif passant par une application, ceci a favorisé la promotion de la digitalisation des commerces en apportant une dimension ludique.

L'opération se définissait à travers les spécificités suivantes :

- Reversement de 30 % de la valeur des achats plafonné aux 50 premiers euros d'achat par commerce et par jour.
- Plafonnement du reversement par commerce : 500 euros.
- Absence de procédure ou d'action à effectuer par les commerçants pour bénéficier du reversement.

Compte tenu des contraintes liées au maintien de certaines mesures de protection sanitaire, l'opération s'est déroulée en deux temps entre avril et juin 2021. Dotée d'une enveloppe de 21 000 € destinée au reversement aux clients (20 000 € financés par la Banque des Territoires et 1 000 € par l'Intermarché de Giromagny), l'opération a généré un chiffre d'affaires de près de 85 000 € auprès de 63 commerces. Environ 2 600 clients ont pu bénéficier d'un reversement.

Pistes et sentiers

La communauté de communes contribue au balisage et à l'entretien des sentiers dits d'intérêt communautaire qui ne sont pas inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

¹ La CCVS participe également au Fonds d'Avances Remboursables pour la Consolidation de la Trésorerie (FARCT) pour un montant de 15 350 €. Ce fonds est géré par le Conseil régional via une régie.



Le service est composé de deux agents : un responsable de service pour 1 ETP et un demi ETP en complément.

Les missions du service

1. La mission principale du service consiste en l’Instruction des autorisations droit des sols (ADS) : CU, DP, PC, PA, PD, AT.

En 2021, le service a traité 907 ADS (voir détail dans le tableau ci-dessous).

Dans le cadre de cette mission, les agents du service sont également amenés à recevoir les demandeurs pour des pré-analyses de dossiers ou des interrogations sur les dossiers traités. A ce titre, 51 personnes ont été reçues dans le cadre de rendez-vous par le responsable de service. Plusieurs personnes ont également été accueillies ponctuellement sans rendez-vous pour des renseignements.

Au premier septembre 2021, l’instruction des certificats d’urbanisme d’information a été transférée aux communes qui ne les instruisaient pas. En effet, l’augmentation constante du nombre de dossiers et la progression de la procédure d’élaboration du PLUi ont notamment conduit la collectivité à transférer cette mission à l’ensemble des communes.

Le service est également à la disposition des communes (élus et secrétariats) pour tous renseignements et conseils juridiques notamment dans le cadre de visites de terrain ou de contentieux.

2. Le suivi des déclarations d’intention d’aliéner constitue une autre mission.
3. Le service suit également les procédures d’évolution des documents d’urbanisme en vigueur dans les communes. Mais en 2021, aucune procédure n’a été lancée.
4. Enfin, le service urbanisme assure le suivi du PLUi. Pour 2021, la procédure d’élaboration a progressé sur le zonage et le règlement.

Concernant le zonage, les communes ont été rencontrées individuellement, afin de leur offrir un accompagnement personnalisé et permettre d’aboutir à la réduction de la consommation de l’espace conforme à la législation et aux objectifs fixés dans le PADD.

Concernant le règlement, une commission PLUi a été instaurée fin 2020 et mise en place début 2021, au dessein de travailler sur le règlement écrit du PLUi. Elle s’est répartie en 3 groupes de travail, pour d’aborder plusieurs thématiques simultanément. Ces groupes de travail se sont réunis régulièrement les lundis tout au long de l’année 2021.

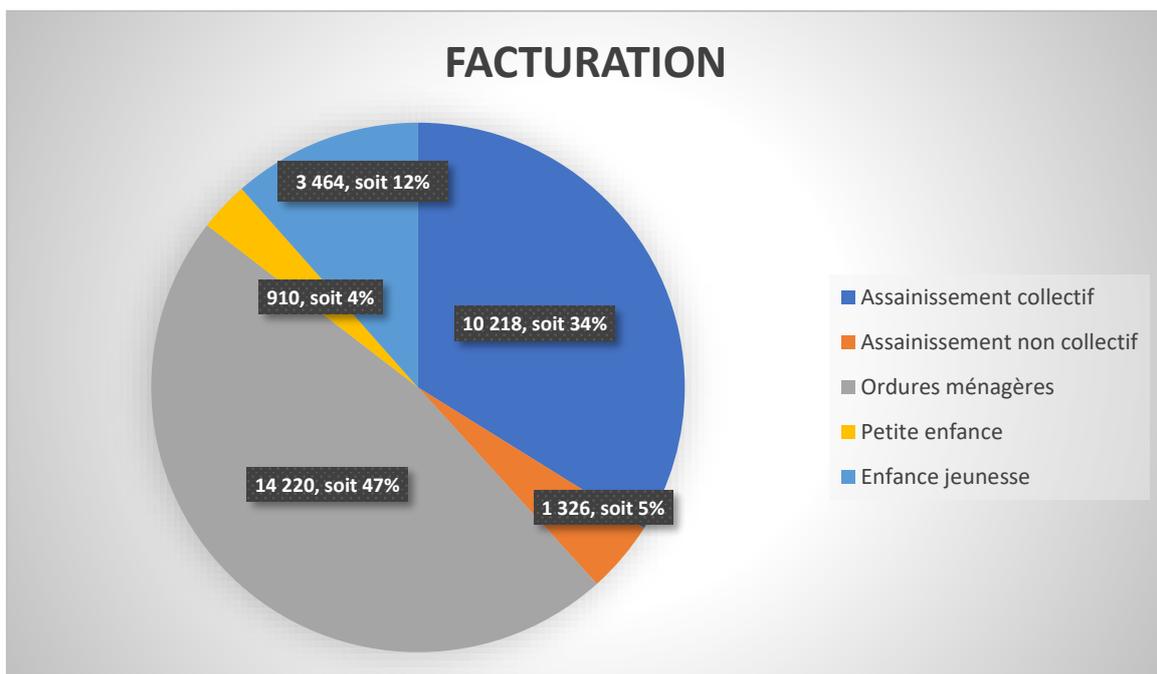
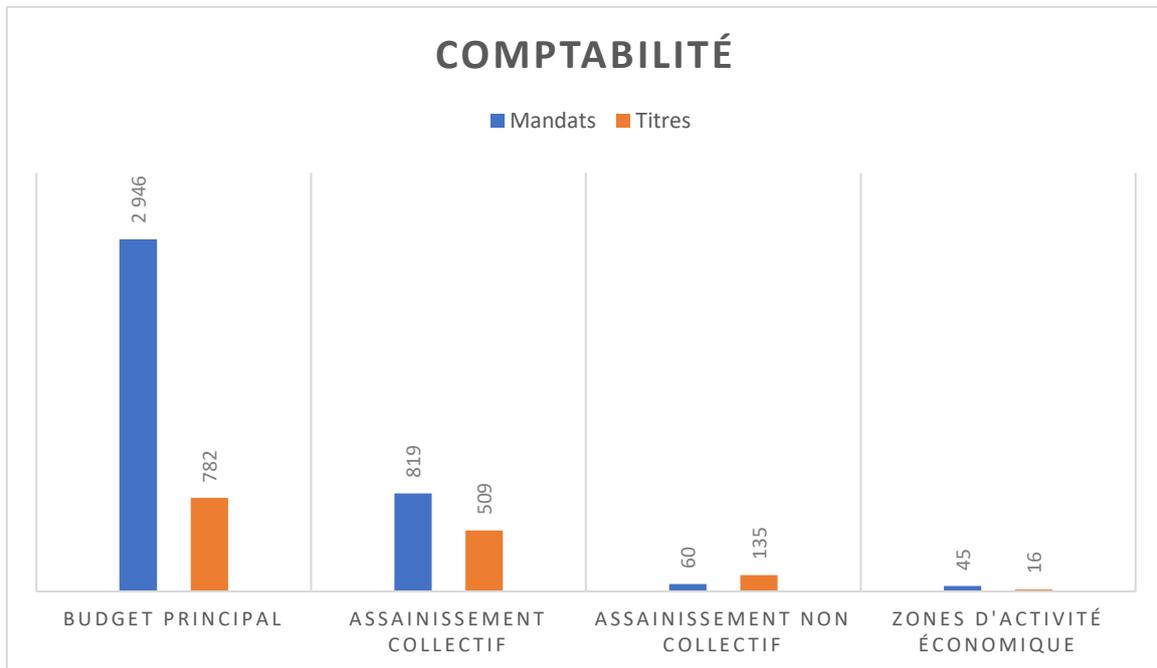
Cela a consisté notamment en l’organisation de :

- 2 COFIL.
- 3 réunions publiques.
- Des rencontres avec les communes pour faire le point localement notamment sur le zonage.
- Des commissions de travail sur le projet de règlement.
- De nombreuses autres réunions de travail.

DOSSIERS INSTRUITS EN 2021								
Commune	AT	PA	PD	Cua	Cub	Cd	DT	Total
Anjoutey	1	0	1	24	7	3	27	63
Auxelles-Bas	0	0	1	6	1	2	26	36
Auxelles-Haut	0	0	0	2	3	2	20	27
Bourg-sous-Chatelet	0	0	0	0	1	0	6	7
Chaux	0	0	2	21	8	6	41	78
Etueffont	0	2	1	0	2	12	67	84
Felon	0	0	0	5	6	4	8	23
Giromagny	6	1	3	1	8	20	60	99
Grosagny	0	0	0	23	2	5	11	41
Lachapelle-sous-Chaux	0	0	0	0	8	11	26	45
Lachapelle-sous-Rougemont	0	0	0	10	6	3	11	30
Lepuix	2	0	0	7	3	10	33	55
Leval	0	0	0	4	0	1	7	12
Petitmagny	0	0	0	8	5	4	13	30
Riervescemont	0	0	0	1	1	3	4	9
Romagny-sous-Rougemont	0	0	0	2	1	4	8	15
Rougegoutte	2	0	0	1	20	17	25	65
Rougemont-le-Château	1	0	0	33	3	4	44	85
Saint Germain le Chatelet	0	0	0	9	3	6	21	39
Vescemont	0	0	0	14	19	10	21	64
Total	12	3	8	171	107	127	479	907



Finances – comptabilité – paies



Personnel

Effectifs

- Nombre d'agents au 31/12/2021 : 120 personnes, soit 95,43 ETP

- La communauté de communes et certaines communes ont parfois organisé des mises à disposition d'agents personnels respectifs qui interviennent alors pour la satisfaction des besoins de l'autre partie. Ceci a concerné 6 agents municipaux et 2 agents intercommunaux.

Organigramme

Voir page suivante

Gestion des carrières

- Nombre d'arrêtés : 159
- Nombre de contrats et avenants : 65 dont 31 via le service de remplacement du Centre de gestion

Formation

- Nombre d'agents partis en formation : 27 personnes
- Nombre de jours de formation : 168 jours

Paies

1268 paies ont été éditées

Absentéisme

- La globalité des absences des agents communautaires correspond à 3 241 jours toutes causes confondues

Instances paritaires

- Nombre de comités techniques : 2
- Nombre de comité d'hygiène et de sécurité : 0

Volet social

Participation mutuelle

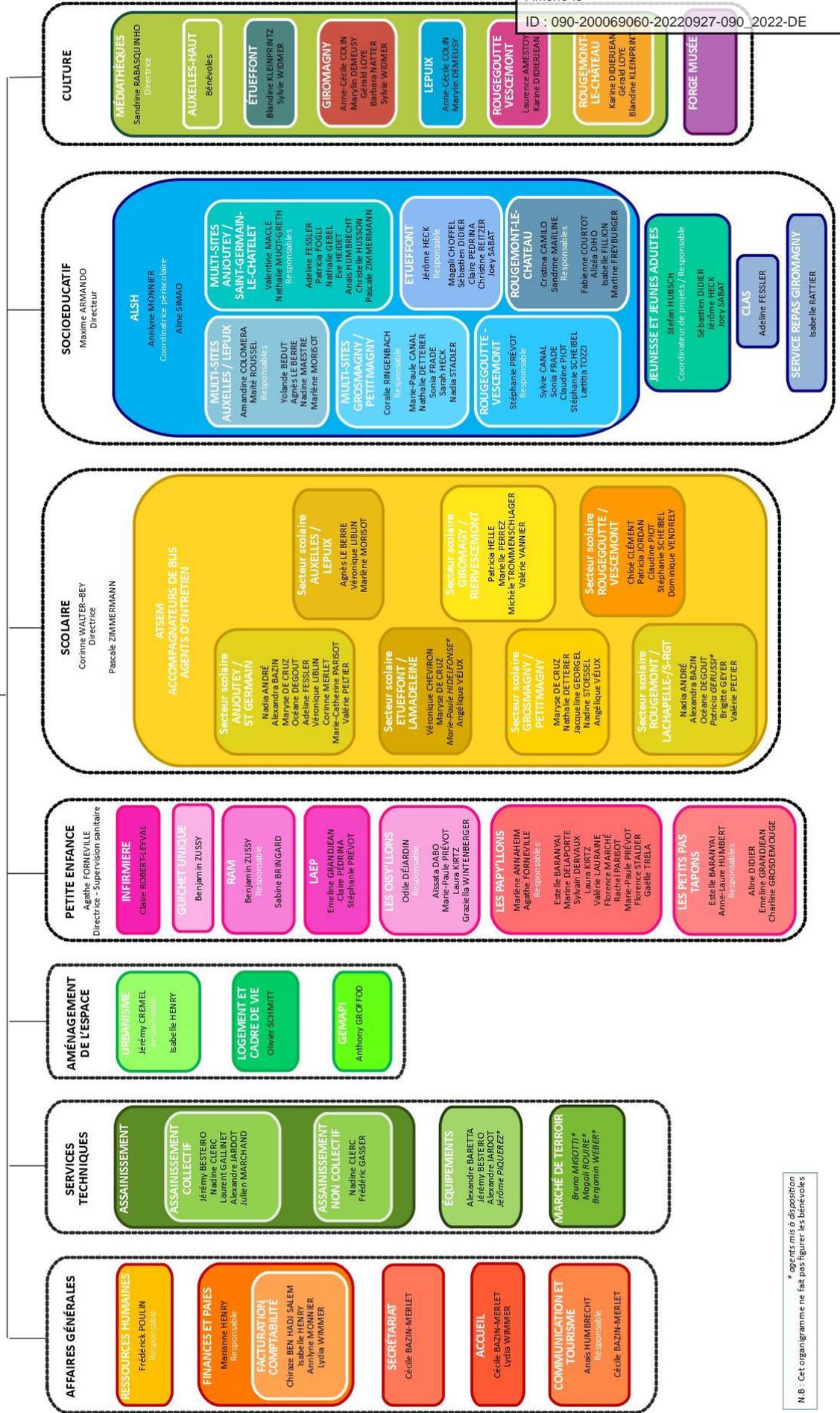
La collectivité a participé pour ses agents, à la prise en charge des cotisations aux mutuelles agréées. Cela a concerné 48 agents, soit 5 976,80 €

Comité national d'action sociale

La communauté de communes a contribué à hauteur de 27 369,20 € au CNAS. Cela concernait 120 agents et 14 retraités

PRÉSIDENT
Jean-Luc ANDERHUEBER

DIRECTION GÉNÉRALE
Directeur général des services: Emmanuel STEINER
Directrice générale adjointe: Estelle SCHMIDT
Directrice générale services techniques: Laëtitia GELIN



* agents mis à disposition
N.B. - Cet organigramme ne fait pas figurer les bénévoles

Compte administratif budget général

Compte administratif budget annexe assainissement collectif

Compte administratif budget annexe assainissement non-collectif

Compte administratif budget annexe zones d'activités économiques



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

**26 bis Grande Rue
90170 ETUEFFONT**

 03 84 54 70 80

 contact@ccvosgesdusud.fr

www.ccvosgesdusud.fr

 @vosgesdusud